



GÉRARD PELHATE, PRÉSIDENT DE LA CCMSA

**UNE LOI POUR POUSSER
L'AGRICULTURE FRANÇAISE**

Page 6

N° 413 du 24 janvier 2014
0,72 €

TERRA

Terragricoles de Bretagne **REUSSIR**



Page 14

**CERTIPHYTO :
LES AGRICULTRICES
SE FORMENT AUSSI**

Dossier pages 27 à 38

**Les formations
agricoles
en Bretagne**



J.C. Guirner

**LE SALAIRE MINIMUM
ALLEMAND SALUÉ EN FRANCE**

Un accord a été trouvé pour mettre en place un salaire minimum dans les abattoirs allemands à partir du 1^{er} juillet. Pour le gouvernement français, il s'agit d'une avancée qui permettra une concurrence plus équilibrée entre partenaires européens.

Pages 4-5

**LE ROBOT DE TRAITE,
UN ATOUT POUR
LE CONFORT DE TRAVAIL**

Page 7

**DOMINIQUE CHARGÉ, FNCL
"NOTRE PRINCIPAL PROBLÈME,
C'EST LA VOLATILITÉ DES PRIX"**

Page 8

**LA MÉTHANISATION REMPLIT
SES PROMESSES**

Pages 10-11

**MIEUX VIVRE
AU TRAVAIL**

Page 12



**DES GRANDS TROUPEAUX EN STABULATION
PERMANENTE EN ITALIE DU NORD**

Pages 40-41



essentiel 4 à 18

- 04 ● Le salaire minimum en Allemagne salué en France
- 05 ● Marcel Denieul, président du Space
- 05 ● Dacian Cioloș veut "renoncer totalement" aux restitutions
- 06 ● Gérard Pelhate, COMSA : "une loi pour pousser l'agriculture française"
- 07 ● Le robot de traite, un atout pour le confort de travail
- 08 ● Dominique Chargé, FNCL : "Notre principal problème, c'est la volatilité des prix"
- 09 ● Développer les filières oléo-protéagineuses en Bretagne
- 09 ● Le groupement des primeuristes du Goëlo et du Trégor fête 50 ans
- 10 ● La méthanisation remplit ses promesses
- 12 ● Journée Mieux vivre au travail
- 13 ● Locminé roulera au biogaz
- 14 ● Certiphyto : les agricultrices se forment aussi
- 16 ● www.terragricoles-de-bretagne.fr rassemble 10 276 lecteurs par mois
- 18 ● Quoi de neuf pour votre retraite

pages spéciales 19 à 26 départementales

dossier 27 à 39



Les formations agricoles en Bretagne

- 28 ● Les établissements bretons à l'heure de l'agro-écologie
- 30 ● Les formations initiales scolaire 2013-2014
- 34 ● Se former pour gagner en autonomie
- 36 ● Il quitte la Réunion pour finir sa formation en Bretagne
- 38 ● Aurore Loussouarn, ingénieure agronome

R & D 40 à 41

- 40 ● Des grands troupeaux en stabulation permanente en Italie du Nord

petites annonces 42 à 44

Encart Amazone SA diffusé à tous les lecteurs de Terragricoles de Bretagne.

expression

La méthanisation pour tous

Lenjeu énergétique, lié au problème du réchauffement climatique, sera un des axes majeurs de ces prochaines décennies. Notre pays est à la fois dépendant des importations d'énergies fossiles tout en se fixant pour ambition de réduire la proportion d'énergie nucléaire. La question de la transition énergétique devient alors cruciale d'autant que sur le territoire breton, notre péninsule ne produit que 10 % de ce qu'elle consomme, risquant à chaque hiver le black-out tant craint. Dans ce contexte, la méthanisation tient toute sa place et peut être un atout majeur pour l'agriculture. Notre région dispose de gisements très importants de déjections animales (lisier, fumier, fientes) qui, d'une contrainte peuvent se révéler une véritable opportunité surtout si nous obtenons enfin la normalisation des digestats, permettant d'en faciliter l'utilisation au dépend des engrais minéraux. Si les premiers projets ont vu le jour avec à leur tête des agriculteurs leaders qui ont eu le mérite d'être les précurseurs dans ce domaine, il nous reste aujourd'hui à relever le challenge du développement au niveau du plus grand nombre, permettant non seulement des compléments de revenu à l'activité principale mais aussi de viser des objectifs de plus grande autonomie et moindre dépendance aux énergies fossiles. Différents modèles cohabiteront. Même si les premières unités se sont reposées sur un modèle d'installation de certaine taille utilisant des intrants extérieurs très méthanogènes, d'autres modèles doivent pouvoir se développer et être accompagnés. Cela nécessite de développer des installations plus accessibles à l'échelle de l'exploitation, moins gourmandes en entrants extérieurs, en capitaux et plus autonome. Enfin, la méthanisation ne s'improvise pas, elle doit être accompagnée techniquement, juridiquement et économiquement. Certaines unités pourraient même viser la seule production de chaleur à partir du biogaz consommé par la chaudière de l'élevage et ainsi garantir l'autonomie de l'exploitation, c'est-à-dire un système durable et accessible. Les installations de demain doivent avant tout conforter les exploitants en place et permettre ainsi aux exploitants de rester au cœur de leur métier d'éleveur.



Jean-Jacques René
Président du Pôle Énergies des chambres d'agriculture de Bretagne

en image



Rugby Club de Vannes et agriculture partenaires

Partenaires, profession agricole et Rugby Club de Vannes, se sont réunis autour de mêmes valeurs. Démonstration ce samedi, au stade de la Rabine, pour le derby de l'Atlantique avec, dans les tribunes et sur écran, plein feu sur l'agriculture, ses produits, ses métiers, et son poids économique en matière d'emplois dans la région.

CLAAS : L'engagement d'un réseau de professionnels au service de l'agriculture



Notre réseau en Bretagne :

120 techniciens après-vente qualifiés, formés et spécialisés en tracteurs et automoteurs.
30 vendeurs conseils pièces dont 8 vendeurs itinérants pour satisfaire au mieux vos besoins.
75 véhicules sur le territoire breton pour répondre à vos attentes de proximité.
55 000 références pièces disponibles en 24 heures, certifiées d'origine CLAAS et garanties.

Contactez le Concessionnaire le plus proche de chez vous :

CLAAS RÉSEAU AGRICOLE

C.R.A. RENNES		C.R.A. MORLAIX	
35 - NOYAL SUR VILAINE	02 99 04 14 14	29 - PLOUIGNEAU	02 98 67 72 81
35 - DOL DE BRETAGNE	02 99 48 32 99	29 - BOURG BLANC	02 98 84 48 66
35 - LA CHAPELLE CHAUSÉE	02 99 45 82 37	22 - BÉGAR	02 96 45 43 10
22 - PLESTAN	02 96 34 18 18	C.R.A. QUIMPER	
C.R.A. PONTIVY		29 - ERGUÉ GABÉRIC	02 98 59 65 81
56 - PONTIVY	02 98 25 05 20	56 - GOURIN	02 97 23 42 02

www.tractomarket.com



TERRA Maison de l'agriculture
73000
St-Jean-Pierre-les-Deux-Églises
Maison de l'agriculture
73000
St-Jean-Pierre-les-Deux-Églises

Directeur de la publication : Laurent Kertir
Directeur de la rédaction : Jean Dobe

Paul Jégat : rédacteur en chef
p.jegat@terra.fr

Hélène Bonneau [22]
h.bonneau@terra.fr / Tél. 02 96 79 22 39

Chantal Pape [29]
c.pape@terra.fr / Tél. 02 97 13 89 57

Arnaud Marlet [55]
a.marlet@terra.fr / Tél. 02 23 48 25 76

Claire Le Clève [54]
c.leclev@terra.fr / Tél. 02 97 46 22 48

Audrey Dibet
a.dibet@terra.fr / Tél. 09 54 25 64 58

Marie-Pierre Le Garff
m.p.legarff@terra.fr / Tél. 02 23 48 25 85 / Fax 02 23 48 25 86
c.fichelles@terra.fr

Camille Michollet
c.michollet@terra.fr / Tél. 02 23 48 25 85 / Fax 02 23 48 25 86
c.fichelles@terra.fr

**Jeanine Desboux, Yannick Reynaud,
Patricia Juel, Christine Le Duhan**

Christophe Barrière / c.barriere@terra.fr
Tél. 02 23 48 25 44 / Fax 02 23 48 25 86

Philippe Héron / p.heron@terra.fr
Tél. 02 98 12 03 39 / Fax 02 91 52 04 73

Edition : SAS Sappah - Rennes
N° commission paritaire : 0337 87928
ISSN : édition 22 1779-0808 / ed. 35 : 1771-0814
et 54 : 1779-0804 / n° 21 : 1705-8476
Imprimeur : IPS - Fouilly 9803

Annexes légales et judiciaires
Tribunaux de commerce de Rennes et de Saint-Jean-de-Luz
Tribunaux de commerce de Brest, de Nantes, de Paris, de Rennes, de
Saint-Denis et de Valenciennes
Tribunal de commerce de Saint-Denis
Tribunal de commerce de Valenciennes
Tribunal de commerce de Valenciennes
Tribunal de commerce de Valenciennes

Les travaux réalisés par les Chambres d'agriculture ou
leurs partenaires bénéficient du soutien financier de
l'État, de la Région Bretagne, du Conseil Général des
Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan,
Elas, CASADP, Europe

Le salaire minimum dans les abattoirs allemands salué en France

Un accord a été trouvé pour mettre en place un salaire minimum dans les abattoirs allemands à partir du 1^{er} juillet. Pour le gouvernement Français, il s'agit d'une avancée qui permettra une concurrence plus équilibrée entre partenaires européens. À 8,75 € de l'heure d'ici 2016, ce salaire minimum reste toujours en deçà de celui pratiqué par les industries de la viande en France, rappelle cependant le Collectif contre le dumping social.

Thünen estime que les salariés allemands du secteur sont payés 17 % moins cher que leurs homologues français et 42 % en dessous de ce que gagnent les Danois. De plus, des abus dans les abattoirs du pays sont régulièrement dénoncés, concernant notamment l'emploi de travailleurs détachés roumains qui sont payés seulement quelques euros de l'heure et travaillent dans de très mauvaises conditions. Les syndicats ont souligné que les pouvoirs publics devront déployer un dispositif de contrôle garantissant la bonne application de l'accord.

"Une concurrence plus équilibrée"

"C'est une bonne nouvelle pour les salariés allemands, qui vont voir leur travail mieux rémunéré, mais aussi pour les salariés français. Par cette avancée concrète, le secteur agroalimentaire allemand va retrouver un niveau de coût du tra-

Selon un accord trouvé le 13 janvier entre employeurs et syndicats, les quelque 80 000 employés des abattoirs allemands – salariés nationaux et travailleurs détachés – auront droit à partir du 1^{er} juillet à un salaire minimum de 7,75 € de l'heure, de 8 € au 1^{er} décembre, de 8,60 € au 1^{er} octobre 2015 et enfin de 8,75 € au 1^{er} décembre 2016. S'appuyant sur des statistiques européennes, l'Institut public

salué en France

vaill qui permettra une concurrence plus équilibrée entre partenaires européens", a déclaré le 15 janvier le ministre français de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, réagissant à l'accord annoncé le 13 janvier à Berlin. Selon le ministère français de l'Agriculture, "ce premier accord positif va dans le sens d'une généralisation du salaire minimum en Allemagne, comme les sociaux-démocrates l'ont obtenu dans l'accord de coalition".

Cette proposition de salaire minimum a d'ailleurs été considérée comme un "grand pas en avant" le 14 janvier par le Président français François Hollande, qui a aussi suggéré une harmonisation des règles fiscales entre les deux pays. Le 9 décembre dernier, les ministres de l'emploi de l'UE se sont mis d'accord, après plus de sept heures de négociations, sur une révision de la directive sur les travailleurs détachés visant à renforcer les moyens à la disposition des États membres pour empêcher les fraudes dans ce domaine.

L'Institut public Thünen estime que les salariés allemands sont payés 17 % moins cher que leurs homologues français du secteur

Marcel Denieul président du Space



Le conseil d'administration du Space[®], réuni à Rennes lundi, a élu à l'unanimité Marcel Denieul, à la présidence du Space. Il succède ainsi à Jean-Michel Lemetayer. Marcel Denieul est président de la chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine depuis Février 2013. Éleveur à Janzé (35), dans le cadre d'un Gaec à 10 associés, avec pour productions principales, le lait, le porc et le poulet de Janzé, il est également vice-président de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne, président du GIE Elevages Bretagne et secrétaire général adjoint du bureau de la FNPL (Fédération nationale des producteurs de lait).

(1) Le Conseil d'Administration est composé de 14 représentants des membres du SPACE : la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, le Parc-Expo de Rennes-Aéroport et la FRSEA Bretagne.

Dacian Ciolos veut "renoncer totalement" aux restitutions à l'exportation

Dacian Ciolos est prêt à abandonner les restitutions à l'exportation vers l'Afrique. Depuis le 1^{er} janvier, la législation de l'UE est "très claire" : ce type de subventions "n'existe plus en tant qu'outil de soutien systématique d'une filière", a rappelé le 16 janvier le commissaire européen dans son intervention lors de la cérémonie d'ouverture de Foire internationale de l'agriculture de Berlin, la Grüne Woche. "D'ailleurs, je vous le dis aujourd'hui, dans le cadre des accords de partenariat préférentiel avec les pays d'Afrique, je suis prêt à proposer de renoncer totalement aux restitutions à l'exportation vers ces destinations – y compris en période de crise quand cet instrument financier peut être mobilisé – ce qui mettra pleinement en cohérence notre politique agricole et notre politique de développement", a déclaré le commissaire à l'agriculture.

44 euros d'écart sur le prix du lait

Pas moins de 44 euros d'écart entre les prix du lait payés en France et aux Pays-Bas ! C'est ce qu'indiquaient les données de FranceAgriMer récemment sur les prix payés en septembre 2013. Face à cela, le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll a annoncé, lors de ses vœux qu'il allait être très vigilant sur les négociations de prix du lait actuellement en cours. En prévenant notamment les industriels: attention au risque de manquer de lait si on ne le paie pas assez ! La demande sur le marché mondial est forte, il ne faut pas passer à côté.

Stéphane Le Foll "très attentif" au prix du lait

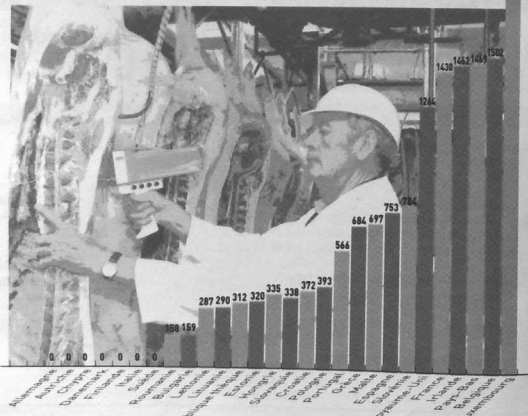
Le ministre de l'Agriculture, à l'occasion de ses vœux à la presse le 16 janvier, a affirmé qu'il voulait être très attentif aux négociations concernant le prix du lait payé aux éleveurs. Et d'insister sur le fait que "la base de négociation, c'est ce qui a été obtenu l'an dernier". Il appelle les négociateurs "à la responsabilité", remarquant qu'en Allemagne le prix payé aux éleveurs tourne autour des 400 euros (les 1 000 litres) alors qu'il est de l'ordre de 340 euros en France. "On a besoin de lait en France, dit-il. Si on n'en a pas, nos clients, comme les Chinois qui viennent chercher de la poudre de lait chez nous, iront en chercher ailleurs".

La France pourrait être condamnée pour non-respect de la directive nitrates

La France doit être condamnée pour ne pas avoir correctement transcrit la directive européenne sur la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, a estimé le 16 janvier l'avocat général de la Cour de justice de l'UE, Juliane Kokott dans ses conclusions. La Cour de justice de l'UE, qui dans la plupart des cas suit les conclusions de son avocat général, doit trancher dans les mois à venir. La France risque une amende de plusieurs dizaines de millions d'euros. Dans cette affaire, la France est poursuivie par la Commission européenne sur la qualité des mesures de transposition de la directive nitrates dont l'objectif est de parvenir à une amélioration de la qualité des eaux.

terres & mers
Le magazine de l'agriculture et de la pêche
Le mercredi 29 janvier
"rediffusion d'un de nos reportages"
Télévision à 18h27, 20h27, 22h27
à 18h40, 19h37, 20h22, et 22h05
à 18h40, 19h55, 22h05 et 22h55
Le MAG dernier samedi des mots :
à 12h, 17h45
à 12h30, 18h, 22h30
à 18h30, 19h30, 21h25
terres & mers
AGRICULTURES TERRITOIRES CHAMBRAS D'AGRICULTEURS BRETAGNE

→ Salaire minimum dans l'UE (en euros) à 28 au 1^{er} janvier 2014



Source Eurostat

Le Collectif européen contre le dumping social pas encore satisfait

"Les avancées sur la création d'un salaire minimum en Allemagne ne résoudront pas tout. Le mal est fait. Les pouvoirs publics n'ont d'autre alternative que de se pencher au chevet de nos entreprises pour restaurer leur compétitivité afin de sauver les activités et les emplois qui pourront l'être", a déclaré Pierre Halliez, président du Collectif contre le dumping social en Europe, dans un communiqué, le 16 janvier. Par ailleurs, le Collectif rappelle que "le salaire minimum pratiqué par les industries de la viande en France, sur base de la convention des industries et du commerce en gros de la viande, est de 9,90 euros". Le niveau reste encore supérieur à l'objectif final de 8,75 euros au 1^{er} décembre 2016 en Allemagne. Par ailleurs, ce sont aussi les charges salariales qui créent une concurrence déloyale : "alors qu'elles atteignent 50% du salaire en France, elles peuvent être moitié moindres pour les salariés détachés quand elles sont versées dans le pays d'origine".

l'interview

Gérard Pelhate

Président
de la CCMSA

Luc Perronnin/CCMSA

Une loi pour
pousser
l'agriculture
Française

Gérard Pelhate, président de la caisse centrale MSA... et de la caisse MSA des Portes de Bretagne (Ille et Vilaine Morbihan) revient ici sur l'actualité sociale agricole, avec la reprise totale de la protection sociale des exploitants par la MSA effective depuis le début de l'année. Il évoque également la Loi d'avenir agricole dont il voudrait qu'elle amplifie les atouts de l'agriculture.

Propos recueillis
par Jean Dubé

→ Depuis le 1^{er} janvier 2014, la MSA devient le seul gestionnaire de la maladie des exploitants agricoles. Qu'est-ce que cela change ?

Gérard Pelhate. Effectivement, avec la reprise notamment de Gamex, la MSA a la gestion de la totalité de la protection sociale des exploitants à partir du 1^{er} janvier. Cela représente environ de 7 à 9% de l'activité maladies exploitants de la MSA aujourd'hui, et jusqu'à 50% pour l'assurance accident des exploitants. Et cela montre la confiance des pouvoirs publics envers la MSA.

L'objectif général est de parvenir à des économies de gestion. 230 salariés environ seront repris. C'est une opération assez lourde à mener dont les exploitants concernés seront informés au fur et à mesure. À compter du 1^{er} juillet, les assurés n'auront plus qu'un interlocuteur, pour la maladie et les accidents du travail.

→ Les débats ont commencé sur la Loi d'avenir, quelle analyse en faites-vous ?

G.P. D'une loi d'orientation, on attendrait tout de suite de voir que cela va pousser l'agriculture, mettre tous les atouts de l'agriculture pour l'économie française en avant, les faciliter, leur donner plus d'ampleur... mais cela ne paraît pas aussi évident. Pour la partie qui concerne la MSA, des propositions sont faites pour sortir du critère unique de surface pour l'installation et l'affiliation. Cela nous semble plutôt bien. La demi SMI (ou équivalent) était jusqu'à présent le seul critère. Les notions de temps de travail et de revenu vont être prises en compte et c'est important. L'ensemble de l'activité d'exploitant sera comptabilisé. Cela permettra d'affilier des gens qui ont plusieurs formes de valorisation.

→ L'actualité MSA, ce seront aussi les élections en 2015. Serez-vous candidat à ces élections ?

G.P. Au cours de janvier 2015 nous procéderons au renouvellement des responsables de tout notre mouvement. Je termine mon mandat, mais je ne repartirai pas. J'arrive en retraite, et j'ai cédé mon exploitation il y a quelques jours, je laisserai donc la place de président, au niveau régional et national bien-sûr. Dès l'automne 2014, le réseau se mobilisera donc pour procéder à l'élection de ses nouveaux responsables qui accompagneront les évolutions de l'agriculture et de la protection sociale pour les 5 années à venir.

Les chiffres clefs des retraites agricoles

La caisse centrale de MSA vient de publier un petit document statistique sur les retraites des exploitants et des salariés agricoles. Petit résumé des principales données.

→ **1,4 million** de retraités relèvent du régime des non salariés agricoles en métropole.

→ **3,1%**, c'est la diminution constatée du nombre de retraités entre 2011 et 2012. Cette baisse s'accroît, elle était de 2,7% en 2011.

→ **5 107 €**, c'est le montant moyen annuel des pensions en 2012. Ramené par mois, cela correspond à 425,58 €. Un chiffre qu'il faut bien-sûr relativiser du fait de la diversité des situations et des carrières.

→ **75 000**, c'est le nombre de retraités décédés au cours de l'année 2012.

→ **25 000**, c'est le nombre de nouveaux retraités. À noter que, du fait du report de l'âge légal de la retraite, le nombre de nouveaux retraités diminue de 15,7 % entre 2011 et 2012.

→ **71,3%**, c'est le nombre de titulaires d'un seul droit personnel.

→ **22,4%**, c'est le pourcentage de retraités bénéficiant de leur droit personnel et d'un droit de reversion.

→ **6,3%**, c'est le pourcentage de retraités ne bénéficiant que de la pension de reversion.

→ **500 000**, c'est le nombre de bénéficiaires de la retraite complémentaire obligatoire. Ce chiffre est en petite baisse par rapport à 2011.

→ **9 650 €**, c'est le montant annuel moyen des retraites des titulaires de la retraite de base et de la RCO. Ce montant progresse de 1,8% en un an.

Le robot de traite,
un atout pour le confort de travail

Le Gaec des Iris, à Bazouges-la-Pérouse en Ille-et-Vilaine, a servi de théâtre jeudi dernier à l'entreprise Lely pour échanger sur le robot de traite. Avec l'appui de témoignages d'autres éleveurs équipés eux-aussi de robot, de nombreux visiteurs sont venus se renseigner sur les intérêts de cette technologie.



→ Angélique et Jean-Michel Merré faisaient partie de cinq agriculteurs venus témoigner de leur expérience avec le robot de traite.



→ Le robot A4 en action.

"Nous avions acheté un premier robot A3 en 2009. Il y a un an, nous l'avons revendu pour acheter deux robots A4", expliquent Angélique et Jean-Michel Merré, installés à Feins dans un Gaec à quatre associés. L'atelier lait compte 90 vaches pour un quota de 710 000 l. L'idée du robot a germé lorsque la maman qui s'occupait de la traite a montré des signes de fatigue physique à cause de tendinites. "Aujourd'hui, on ne regrette pas du tout, on a gagné en souplesse d'organisation, mais aussi sur les aspects fatigue physique et gain de temps", témoigne le couple d'agriculteurs. Souvent, une des craintes exprimées par les éleveurs avec un robot de traite, c'est de perdre le contact avec les animaux. "En fait

A VOIR

Retrouvez le reportage vidéo de cette journée sur le site internet terragricoles-de-bretagne.fr ou sur votre smartphone en utilisant ce QR code.



c'est l'inverse qui s'est passé ! répond Angélique Merré. On bichonne même plus nos vaches car on a plus de temps et moins de contraintes". En matière de suivi des animaux, là aussi Jean-Michel Merré apprécie ce que le robot a apporté. "On sait tout de suite quand une vache est prête à être inséminée. On est plus préventif et en cas de souci, on est aussi plus réactif, car d'une manière générale on a toutes les données beaucoup plus vite, dont certaines que nous n'avions pas".

Un meilleur suivi
des animaux

Sur le Gaec des Iris à Bazouges-la-Pérouse, les deux robots A4

ont été installés en novembre 2012. Et ici aussi, on se félicite de cette nouvelle façon de travailler. Données d'activités, de poids, de température, de rumination (grâce au micro sur les colliers)... Autant d'indicateurs de la reproduction et de la santé des animaux. Pour aller plus loin, Patricia et Jean-François Bauché ont choisi un logiciel d'alimentation dynamique qui teste la réponse des vaches aux concentrés et qui permet de baisser les coûts de ces derniers. Dernièrement, ils ont également investi dans un autre type de robot, cette fois, un repousse fourrage, qui se déclenche toutes les demi-heures et retourne ensuite à sa base de charge.

Confort de travail, suivi des animaux, moins de fatigue physique... les avantages du robot sont divers, mais en termes de productivité, le robot permet aussi de tirer son épingle du jeu. "Les robots nous ont permis d'augmenter en production laitière, témoigne un autre éleveur. En passant de deux traites journalières en salle de traite, à 2,8 avec les robots, nous avons gagné en moyenne 600 kg de lait par vache et par an".

Arnaud Marlet



→ Juno, le robot repousse fourrage chez Lely.

Dominique Chargé
Président
de la FNCL



Catherine Perrot

→ La loi d'Avenir de l'agriculture et la loi sur la consommation apportent-elles une réponse à certaines de vos préoccupations en matière de gestion de la volatilité des prix ?

Dominique Chargé. L'époque où la production laitière était encadrée est désormais révolue. La fin des quotas laitiers va exposer davantage les producteurs et leurs coopératives à l'instabilité des prix. C'est une évidence. Nous avons deux défis à relever, celui de la répercussion de l'augmentation de nos charges à la distribution et la volatilité des prix à l'international dont les marchés donnent d'intéressantes perspectives en volume. Sur le premier, la bagarre que se livrent les grandes enseignes plombe toute perspective de répercussion d'augmentations de tarifs et la loi sur la consommation qui vient d'être votée ne va pas assez loin pour rétablir le pouvoir de négociation des transformateurs. Quant à la loi d'Avenir de l'agriculture, un certain nombre d'articles nous inquiètent comme celui prévoyant que c'est en Assemblée générale que nous devons gérer de la volatilité : pour pouvoir être réactif, les prix sont et doivent rester fixés par les CA des coopératives en mandat de gestion et en transparence.

mentations de tarifs et la loi sur la consommation qui vient d'être votée ne va pas assez loin pour rétablir le pouvoir de négociation des transformateurs. Quant à la loi d'Avenir de l'agriculture, un certain nombre d'articles nous inquiètent comme celui prévoyant que c'est en Assemblée générale que nous devons gérer de la volatilité : pour pouvoir être réactif, les prix sont et doivent rester fixés par les CA des coopératives en mandat de gestion et en transparence.

→ La réforme de la Pac qui vient d'être adoptée conforte-t-elle l'avenir de la production laitière et de la transformation ?

D.C. Pour ce qui me concerne j'ai été favorable à la mise en place du paiement redistributif qui permet de récupérer une partie des DPU cédés du fait de la convergence. J'ai également soutenu la démarche de la Fédération nationale des producteurs de lait sur la mise en place d'une aide à la vache laitière. Ceci étant, je crois que le temps est venu de préparer la prochaine Pac à partir de 2020. A la FNCL, nous pensons devoir, d'ores et déjà, réfléchir à la mise en place d'une assurance marge pour faire face à la volatilité des prix et des intrants et sécuriser le revenu des agriculteurs. Ce dispositif devrait bénéficier de concours financiers massifs et notamment de l'enveloppe du premier pilier à la place des aides directes aux exploitants. La France doit conduire un important travail pour rallier d'autres Etats membres à ce point de vue.

→ Etes-vous favorable à l'arrivée des minoritaires dans l'interprofession ?

D.C. Le rôle de l'interprofession est de favoriser les échanges entre les acteurs de la filière, producteurs et transformateurs. En ce sens, l'arrivée des minoritaires devrait contribuer au débat. L'essentiel est que l'interprofession puisse continuer à décider à l'unanimité. Je parle bien entendu de l'unanimité des collègues. A chaque collègue, je pense notamment à celui des producteurs, de dégager en son sein une majorité.

→ Faut-il élargir l'interprofession laitière à la grande distribution ?

D.C. L'interprofession dispose déjà dans ses statuts d'une instance où siège la distribution. C'est le comité de liaison. C'est au sein de cette instance que nous devons engager des projets communs avec cette dernière, pour travailler autour des sujets comme la qualité des produits ou encore la meilleure façon de favoriser la consommation des produits laitiers...

→ Que vous inspire l'arrivée des Chinois en Bretagne et en Normandie ?

D.C. C'est la preuve que des clients étrangers s'intéressent à la production française, que ce soit pour la qualité des produits ou les performances de nos outils de transformation. Ce qui est le plus important est que les producteurs et la filière gardent la maîtrise des volumes et des prix. A chaque coopérative donc de continuer à maîtriser sa stratégie pour répondre aux attentes de ses associés-coopérateurs. Ce qui pose clairement la question de la recherche de financements adaptés aux besoins et aujourd'hui, nos performances et nos marges sont trop faibles pour dégager des moyens financiers du fait de l'impossibilité de passer des hausses à la grande distribution.

Notre principal problème, c'est la volatilité des prix

Avec la disparition des quotas qui s'annonce, le président de la FNCL, Fédération nationale des coopératives laitières, plaide pour la mise en place de dispositifs susceptibles de mieux gérer la volatilité des prix dans la loi et dans la prochaine Pac à l'horizon 2020.

Propos recueillis par actuagri

Les coopératives laitières en chiffres

Regroupant 42 000 associés, soit 55 à 60 % des producteurs de lait, la coopération laitière assure 56 % de la collecte et contrôle 45 % de la transformation du lait pour un chiffre d'affaires de 11,2 milliards d'euros. Si le nombre de coopératives est relativement élevé, les quatre premières (Sodiaal, Eurial/Agrial, Laita, Terra Lacta) contrôlent 70 % de la collecte de la coopération.

Développer les Filières oléo-protéagineux en Bretagne

L'association L'n tradition Ouest n'est plus. Vive l'association Graines tradition Ouest ! Avec cette nouvelle appellation, l'objectif est de développer trois nouvelles Filières oléo-protéagineux dans l'Ouest : le lupin, la Féverole et le pois.

"Il y a urgence à reconsidérer la question de la dépendance protéique de la France", prévient Philippe Chuberre, le président de Graines tradition Ouest. Ainsi, la France consomme 3,51 millions de tonnes de protéines végétales, dont 2,19 Mt de soja importé et 1,2 Mt d'oléo-protéagineux français. La France importe donc 99 % du soja nécessaire à son élevage et les cours actuels des oléo-protéagineux n'encouragent pas aujourd'hui les producteurs à intégrer ces cultures dans leur assolement.

Toutefois, la démarche initiée par Graines tradition Ouest a réuni tous les acteurs, des organismes stockeurs, au transformateur Valorex en passant par les semenciers et la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine et tous travaillent à une meilleure valorisation économique des graines. Pour Philippe Chuberre, "le raisonnement de l'assolement est trop souvent basé sur les cultures les plus rentables sans tenir compte de l'ensemble de la rotation dans laquelle elles s'insèrent". Sans compter que les atouts agronomiques et environnementaux de ces cultures sont nombreux : restructuration du sol par les systèmes racinaires, fixation de



➤ La nouvelle association entend développer et structurer la culture des oléo-protéagineux dans l'Ouest.

l'azote et donc économie d'engrais azotés, ou encore gestion sanitaire de la rotation car en multipliant le nombre de cultures, on diminue la pression des adventices et maladies. Un plan d'action sur 2014 à 2016 a été validé par l'association qui entend "travailler en complémentarité avec le programme autonomie protéique du pôle agronomique Ouest et valoriser les travaux de recherche sur les cultures qui vont être réalisés par différents organismes en 2014". Graines tradition Ouest s'appuiera également sur les travaux de R&D sur les variétés et technologies de cuisson mené par Valorex. A noter que des sessions de formation ont déjà été lancées auprès des techniciens des organismes stockeurs et un partenariat avec les lycées

agricoles devrait déboucher sur la mise en place de parcelles de démonstration dans huit lycées bretons. En termes de production, l'objectif est d'arriver en 2015, à 2 000 hectares emblavés en oléo-protéagineux en Bretagne et Pays de la Loire (en priorité lupin et féverole), soit environ 200 agriculteurs concernés. Enfin, des plates-formes pilotes verront le jour chez des agriculteurs. L'association recherche d'ailleurs des producteurs intéressés par cette démarche.

Arnaud Mariet

CONTACT
Sophie de Verdhan 02 23 48 28 10.

Le groupement des primeuristes du Goëlo et du Trégor (GPGT) fête ses 50 ans

La première coopérative agricole de mise sur le marché a vu le jour en 1964 à Paimpol (22) et a su s'adapter aux changements successifs nécessaires à son développement.

Le groupement a commencé à partir de trois légumes histo-

riques (le chou-fleur, la pomme de terre et le coco). Aujourd'hui, elle en cultive une quarantaine. Par ailleurs, les agriculteurs du Goëlo et du Trégor ont su s'organiser et se conformer à un cahier des charges, à des normes d'emballages et des conditions de paiement adaptés à leurs productions. Au fil des décennies, la coopérative développe ses installations,

obtient son AOC avec le coco de Paimpol, s'internationalise avec des expéditions dans toute l'Europe. Pour fêter ce succès, le GPGT organise un florilège d'animations. Ainsi, une exposition retraçant les 50 ans d'histoire de la coopérative sera visible à La Halle de Paimpol, du 9 au 23 février. Les producteurs se rendront disponibles pour les visiteurs les 9 février, de

14 h à 19 h, les 14 et 21 février, de 16 h à 20 h, les 15, 16, 22 et 23 février de 14 h à 19 h pour échanger sur leur métier. Enfin, 2 conférences seront organisées à La Halle à partir de 19h. La première interrogera sur l'évolution de la place des fermes en agriculture (14 février), alors que la seconde expliquera l'organisation légumière bretonne (21 février).

La méthanisation remplit ses promesses

Mise en Fonctionnement en avril 2013, l'unité de méthanisation du Gaeç Froger-Girard, à Saint-Michel-de-Chavaignes (Sarthe) produit 180 kWh d'électricité et le chauffage pour quatre poulaillers standard.



Sur leur exploitation laitière de Saint-Michel-de-Chavaignes (72), les associés du Gaeç Froger-Girard constataient que la consommation énergétique de leur atelier hors-sol (quatre bâtiments de volailles standard) était une charge de plus en plus lourde. Pour baisser leur facture de gaz (32 t), les agriculteurs, disposant d'effluents, ont décidé d'en produire eux-mêmes grâce à une unité de méthanisation. "Le choix de l'entreprise est primordial, souligne d'emblée Eric Froger et Teddy Girard, car nous devons pouvoir compter sur elle, de l'élaboration du projet au suivi de fonctionnement. La méthanisation, ce n'était pas notre métier". Et bien qu'ayant anticipé de nombreux éléments avec la société Agrikomp, les éleveurs ont eu des surprises, notamment dans le temps de travail requis.

> Eric Froger et Teddy Girard gèrent tous les deux le méthaniseur sur l'exploitation. Les associés passent tous les jours contrôler le suivi du chargement des matières.

Disponibilité 24h/24

"Certes, nous avions prévu de mobiliser trois personnes pendant six mois pour réaliser la maçonnerie - cette main-d'œuvre était incluse dans l'auto-financement de notre investissement d'1,4 million d'euros⁽¹⁾ - ainsi que quatre personnes pendant six semaines pour participer au montage. Mais nous n'avons pas été avertis de la contrainte 24h/24 et 7j/7 que représentait le fonctionnement d'une unité de méthanisation", regrettent-ils. Comme pour les deux robots de traite installés en février 2012 sur leur exploitation, les éleveurs reçoivent de leur unité des alertes SMS sur leur téléphone. Et cela peut arriver la nuit ou le week-end. "Heureusement, en six mois, nous avons appris à distinguer l'urgence des différentes alarmes du digesteur, concèdent-ils, mais un salarié n'aurait pas pu prendre cette tâche en charge". Hormis la gestion de ces alertes, les associés consacrent environ une heure par jour à la méthanisation, entre le chargement des matières et le suivi. Mais le fonctionnement de l'unité requiert, globalement, l'équivalent d'un mi-temps entre les cultures dérobées à produire et la tâche administrative. "Pour les six premiers mois, cela s'approche plus d'un temps plein", reconnaissent-ils.

Gains de production

La performance de l'unité s'est en revanche révélée conforme

aux prévisions. Depuis six mois, le Gaeç Froger-Girard produit de l'électricité (180 kWh) revendue à 97% à ERDF, selon un tarif de base de 13,61 centimes/kWh. "Avec la prime liée à l'utilisation d'effluents d'élevage et la majoration du coefficient lié à l'utilisation de la chaleur produite⁽²⁾, nous atteignons un tarif de rachat de 20 ct/kWh, supérieur aux 18 ct/kWh prévus dans l'étude", indiquent les associés. Cette marge de sécurité, conseillée par Agrikomp, leur permettra de constituer une trésorerie "en cas de coups durs". Avec un plan de financement sur 15 ans, les agriculteurs prévoient un retour sur investissement de 7,5 ans, en prenant en compte l'économie de consommation de chauffage de leur atelier hors-sol. "Grâce à l'installation de 1,7 km de réseau, notre production de 170 kWh chaleur nous permet de chauffer alternativement nos quatre bâtiments de volailles répartis sur nos deux sites, une maison d'habitation et l'eau consommée sur l'exploitation. Le quart de la production de chaleur servant à maintenir le digesteur à 43°C, détaillent-ils. Même s'il y avait des lots d'été, nous avons pu observer un gain dans la consommation d'énergie. Notre facture devrait, à l'année, être réduite de deux tiers". Surtout, les éleveurs ont remarqué l'incidence du chauffage issu de la méthanisation sur les performances de leurs volailles qui affichent de meilleurs indices de consommation.

Digesteur : ration diversifiée

Le digesteur a été mis en route en avril dernier avec du lisier pauvre chauffé pendant trois semaines à 43°C (grâce à un cogénérateur au fioul). Puis le fumier de l'exploitation a été incorporé progressivement pendant deux mois. Au 15 juin, le moteur du digesteur fonctionnait au gaz qu'il produisait. Depuis six mois, les éleveurs alimentent l'unité avec le fumier et le lisier de leurs vaches laitières, 50% de leur fumier de volailles - la règle départementale des 140 U d'azote les oblige à exporter l'autre moitié -, de l'ensilage de cultures dérobées - implantées sur 50 ha pour un coût de 13 centimes/kWh - et des déchets de céréales et d'aliments fournis par des entreprises locales. "C'est Agrikomp qui réalise les rations, en fonction de la quantité disponible de nos effluents", rappelle Teddy Girard. Les éleveurs qui apportent environ 12 t/j au digesteur, ont choisi une implantation qui limite les déplacements entre les silos et l'unité. En construisant dès le départ un post-digesteur couvert qui sert aujourd'hui de stockage avant la fosse de récupération, les associés ont la possibilité d'augmenter la puissance de leur unité de 180 à 250 kWh.

Quant à la production de digestat - 70% liquide, 30% solide grâce à un séparateur de phase -, Eric Froger et Teddy Girard n'en connaissent pas encore la réelle valeur. "Nous avons épandu du digestat solide avant les semis de blé dont les taux en NPK étaient faibles (4,6,6) mais il faut attendre une campagne complète pour mesurer les effets des digestats (solide et liquide) sur les cultures", nuancent les agriculteurs qui espèrent ainsi utiliser un maximum de leurs effluents sur leurs parcelles et ne plus avoir recours, comme actuellement, à des achats extérieurs pour compenser. À ce sujet, ils attendent que leur digestat soit agréé par l'administration.

Déborah Grosbois

(1) Le Gaeç Froger-Girard a réalisé une unité pouvant produire 250 kWh pour laquelle il a reçu une subvention de l'Ademe, correspondant à 15% du montant de l'investissement.
(2) Le coefficient d'valorisation de 0 à 4 centimes la proportion de chaleur utilisée par rapport à l'électricité produite.

Biogaz Europe à Saint-Brieuc

Biogaz Europe, le salon professionnel consacré aux nouvelles énergies et à la méthanisation, tiendra sa 4^e édition à Saint-Brieuc pendant 2 jours du 29 au 30 janvier, plus d'une centaine d'exposants présents. Entrée gratuite au parc des expositions. Une pré-inscription en ligne (www.biogaz-europe.com) est toutefois demandée. Chaque matin des conférences auront lieu dans l'auditorium du parc expo. Les ateliers techniques, dans les salles adjacentes, aborderont quant à eux des sujets pratiques plus ciblés. Toutes les conférences et ateliers sont en accès libre.

Mercredi 29 janvier

- 10h-12h : Conférence "Approvisionnement : sécuriser et diversifier ses intrants", traitant notamment des Cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) (auditorium)
- 14h-15h30 : Atelier "Concertation et acceptabilité" (Salle Doris)
- 14h-16h : Atelier "Technologie thermophile : état de l'art au Danemark", organisé par la structure danoise Agro Business Park et Inbiom (Salle Bisquine)
- 16h-17h30 : Atelier "Financer et assurer un projet de méthanisation" (Salle Doris)

Judi 30 janvier

- 10h-12h : Conférence "Digestats : état des lieux et retours d'expérience" (auditorium)
- 14h-15h30 : Atelier "Applications agricoles du biométhane" (Salle Doris)
- 14h-15h30 : Atelier "Outils automatisés de suivi et de contrôle des unités" (Salle Bisquine)
- 16h-17h30 : Atelier "Retours d'expérience en valorisation de chaleur" (Salle Doris)

Des visites techniques

Au choix, 2 circuits de visites le 31 janvier matin, sur inscription payante, qui offriront un tour d'horizon de différentes solutions de traitement du digestat :
- Circuit 1 : SARL Gazea et Gaeç du Clos de la Pierre à Piédo,
- Circuit 2 : Andelec à Andel, et EARL de la Fontaine Neuve à Saint-Donan.

Biogaz Europe 2014

29-30 janvier
Saint-Brieuc
Expo-Congrès

Salon
100 marques
internationales
Conférences
Ateliers
le biogaz à la loupe

Invitation gratuite en ligne



Accès gratuit à l'événement complet
Obtenez votre eBadge depuis notre site (ou flashez le QRcode)

www.biogaz-europe.com



Mieux vivre au travail

Ce qui les unit : le travail sur l'exploitation. Réseau des groupes de développement agricole du Morbihan, Rés'agri et association des salariés de la production agricole se sont penchés à son chevet : Non pas vivre au travail mais mieux le vivre. Pour y parvenir, il y a encore du boulot !



Hervé Guillotel, responsable des conseillers en prévention de la MSA des Portes de Bretagne et Nathalie Jeffray, médecin du travail.

"Le travail nous rassemble, c'est indéniable. Comment faire en sorte de mieux le vivre nous semble aujourd'hui essentiel et nous avons beaucoup, les uns et les autres, à gagner de cela", assurent convaincus, Jean Luc Hilary et Nicole Le Peil, responsables respectivement de l'Assapa, l'association des salariés agricoles pour la vulgarisation du progrès agricole et de Rés'agri, nouvelle appellation de l'union des groupes de vulgarisation agricole.

Passport pour l'attractivité des métiers

Plus de salariés et moins d'agriculteurs, si le constat n'est pas récent, il s'accroît, d'où l'intérêt d'actions communes pour ces groupes dont les vocations se rejoignent. "Il nous semble important de raisonner à l'actif agricole, nous devons répondre aux mêmes attentes et mêmes besoins de nos adhérents". L'idée de cette journée collective de réflexion leur a valu les lauriers du réseau national Trame et le gain d'un Défi. Car l'enjeu est de taille. Du bien vivre au travail dépend ou non l'épanouissement de l'individu et donc la promotion du bien être. Ou bien, au contraire, l'apparition

Le bien vivre au travail est donc un vrai passeport en terme d'attractivité des métiers agricoles

de dommages sur la santé physique ou mentale. Ce sont les risques psychosociaux, souligneront, préventeur et médecin de la MSA des Portes de Bretagne. Le bien vivre au travail est donc un vrai passeport en terme d'attractivité des métiers agricoles. "Elle est de réunir un groupe de travail, fait de salariés et de chefs d'exploitation pour construire ensemble des solutions pour mieux vivre au travail", résume, Philippe Desnos animateur de cette journée qui s'est déroulée mardi dernier à Kerguehenec (56).

6 Facteurs de risque

Mieux être au travail, c'est aussi une affaire de santé et de sécurité sont venus expliquer au collectif, Hervé Guillotel, responsable des conseillers prévention de la MSA et Nathalie Jeffray, médecin du travail. "Il faut apprendre à identifier les facteurs de risques de l'individu au travail", pointent ces deux spécialistes. Des exigences excessives, une charge émotionnelle liée au travail, un manque d'autonomie,

un manque de soutien social et de reconnaissance, des conflits de valeurs ou d'éthique et une insécurité économique les constituent. "Il faut être capable d'identifier dans le travail demandé ce qui fait surgir cela. Un chef d'entreprise doit s'interroger sur l'organisation du travail qu'il a mise en place et qui génère ce dysfonctionnement", pointe Nathalie Jeffray. Physiques, psychologiques ou comportementaux, le corps exprime ses troubles : hypertension, problèmes cardiovasculaires, migraines, troubles du sommeil ou intestinaux, TMS, fatigue, ennui, nervosité, sensibilité accrue, dépression, difficulté de concentration, perte de mémoire, stress post-traumatique, burn out... agressivité, troubles alimentaires, problèmes sexuels, dépendances à l'alcool, tabac, café, drogues anxiolytiques... Tous ces maux sont là pour le dire. "Ce sont les conséquences du mal être au travail et non les causes. C'est le corps et l'esprit qui parlent", enchaine le médecin.

Les 5 piliers du mieux vivre

Pour faire taire ces troubles et engendrer le mieux être au travail, "l'être humain ne doit pas être pris pour un opérateur mais comme un sujet agissant avec ses compétences, ses valeurs", note Nathalie Jeffray. C'est toute la différence entre travail fait réellement sur le terrain et travail prescrit. Pour le mieux être au travail, pas de doute, "il faut agir en amont", prévenir les risques avant de les réduire, de les corriger ou de les réparer. "Dans ce dernier cas, c'est parfois trop tard, revenez aux causes", enjoignent ces spécialistes de la prévention. Les piliers du fonctionnement humain en matière de travail sont au nombre de cinq. L'anticipation est le premier de ceux là, suivi de la régulation de chacun face à une tâche à effectuer, vient ensuite le sens donné au travail puis la coopération avec ce que chacun peut apporter au projet commun et enfin la reconnaissance, "clé de voûte qui ne coûte pas cher mais fait tenir l'ensemble".

Clair Le Clève



Locminé roulera au biogaz

Locminé, ville de 4 200 habitants sur un bassin agro-alimentaire important, tout en se chauffant au bois Pourni également par l'agriculture, pourra rouler au biogaz fin 2014. C'est toute l'ambition de Liger pour Locminé Innovation Gestion des Energies Renouvelables. Un projet unique en France piloté par une société d'économie mixte*.

A peine la signature ratifiée le 20 décembre dernier par la société d'économie mixte présidée par le maire de Locminé, Gregoire Super, les premiers travaux de terrassement ont débuté, cette semaine, pour ériger la plate forme de méthanisation d'une puissance de

1,6 Mwe. Elle devrait à terme fonctionner avec 60 000 tonnes de matières organiques, déchets des usines agro-alimentaires du secteur mais aussi les lisiers en provenance de 10 exploitations.

Armorgreen concepteur. Cette unité d'énergie verte conçue et réalisée par Armorgreen sera dotée de la première station de production de gaz naturel véhicules (GNV) construite en France. Elle produira l'équivalent de 300 000 l de gaz/an pour les bus de la collectivité mais aussi pour les véhicules de services, camions bennes et aussi pour les voitures particulières avec station service à la clé. A la production de méthane et de GNV, s'ajoute la production de chaleur, d'électricité et de bioproduits qui devraient libé-



La société d'économie mixte regroupe le maire de Locminé et entreprises bretonnes. Ici, lors de la signature le 20 décembre dernier.

rer l'équivalent de 2 000 ha de plans d'épandage d'une zone classée en ZES. Un dossier particulièrement intéressant pour Armorgreen, associé des phases de conception, de consultation et jusqu'à la réalisation. "C'est un dossier administratif lourd mais qui servira de référence. Il est très innovant et unique en France", apprécie Pascal Martin son PDG qui voit se concrétiser dans ce projet le fil conducteur du dévelop-

pement de sa société basé sur "l'énergie de nos régions avec une production locale pour une consommation locale". Fortement dépendante en matière d'approvisionnement énergétique, la Bretagne ne produit que 8,3 % de l'énergie qu'elle consomme.

Clair Le Clève

* Dans ce groupement d'entreprises figure Armorgreen (Isle et Vilaine), mais aussi Angemin Entreprenes Générale (Isle-et-Vilaine), Jaffra (Morbihan), Picaut TP (Morbihan) et L.B. Architecture (Morbihan).

BEISER 0 825 825 488 www.beiser.fr

DU 22/02 AU 02/03 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES Pavillon 3 - Allée F - Stand 100

salon l'agri culture

DICTIONNAIRE A DIVERS 300 **PROMO -10%** **NOUVEAU**

ROULEAUX DE PLOMBAGE GALVANISÉ 6,25 M ET 8,25 M **PROMO -15%** **NOUVEAU**

STRATON PAVIL POLYETHYLENE SANS ODEUR DOUBLE PAROI DE 750 A 2 000 L **PROMO -15%** **NOUVEAU**

MOBILE VOYAGEUR 4x4 **PROMO -15%**

BALAI POUSSIERE GALVANISÉ 2,50 M - HAUT DE GAMME **PROMO -15%** **NOUVEAU**

BRIGUETTE 300 L **100% GALVANISÉE** **PROMO -10%** **NOUVEAU**

STRUCTURE 100% GALVANISÉE

SISTÈME DE BROSSEUSE AUTOMATIQUE Existe en version simple **PROMO -10%**

TAPIS CAOUTCHOUC MARTELÉ LE PLUS GRAND CHOIX EN EUROPE **PROMO -10%**

ALUPE DEMI-LIÈRE ACIER FINITE SUR PILES **PROMO -15%**

SÉLO POCCHESTER EN KIT DE 4 M A 31 M **PROMO -50%** **NOUVEAU**

APPORTE COMPOST ET BIODÉGRADABLE

UNIQUE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS **PROMO -10%**

LE LEADER DE LAUGE!

LIVRAISON ET DÉCHARGEMENT GRATUITS CHEZ VOUS PAR NOS SOINS **PAYEZ EN 11 FOIS A 0%***

Certiphyto : les agricultrices se forment aussi

En octobre dernier, la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor innovait en proposant une première formation Certiphyto réservée aux agricultrices. 12 exploitantes ont ainsi obtenu leur certificat "décideur en exploitation agricole". Certaines en ont besoin en qualité de chef d'exploitation. D'autres, associées sur leur exploitation, l'ont vue comme une bonne opportunité pour mieux connaître les phytos, être plus autonome et mieux comprendre les préconisations sur les choix de produits. Une première expérience réussie et motivante pour les participantes autant que pour les organisateurs qui ont programmé une prochaine session... déjà complète !



> La visite de site phyto, un moment fort de la formation pour visualiser les pistes d'amélioration à mettre en place chez soi.

"J'ai adoré !", conclut Elodie, l'une des participantes actives à ces deux journées. Cette réaction enthousiaste n'est pas unique dans le groupe, puisque chacune avoue n'avoir trouvé que des intérêts à ces temps d'échange. Sur une exploitation, les femmes, seules ou en société peuvent avoir différents liens avec les produits phytosanitaires utilisés. Elles réalisent rarement les traitements et ne sont donc pas personnellement concernées par les mesures de protection. Pourtant, elles citent : "c'est moi qui gère les factures; je ne sais pas toujours à quelle culture correspondent les produits", ou encore "je vais parfois chercher les produits à la coop, sans savoir à quoi ils servent". Pour elles, le bilan est sans appel : "j'ai appris plein de choses qui vont m'aider à devenir plus autonome"...et pourquoi pas être capable de remplacer leur mari en cas de problème, comme l'évoquent certaines.

"J'étais venue pour le papier j'ai appris plein de choses !"

Comme les hommes, certaines sont venues par obligation : le certificat est exigé pour tout professionnel qui achète et/ou utilise des produits phytosanitaires (rappels que pour être identifié comme professionnel, il faut avoir un statut sur l'exploitation, être cotisant à la MSA et exploiter une surface au moins égale à 1/8 de la Surface Minimum d'Installation, soit 3,12 ha en poly-

culture élevage par exemple). Malgré ce caractère réglementaire, ces femmes ont toutes beaucoup apprécié ces journées qui leur permettent de faire le point sur leur propre situation. A l'issue du stage, elles identifient les actions à mettre en place chez elles : stockage et rangement des produits dans le local, diagnostic du pulvérisateur, choix et efficacité des équipements de protection, points de vigilance sur les conditions d'application des produits. Particulièrement sen-

sibles aux aspects santé, elles vont désormais être plus vigilantes sur la protection de leurs associés : "Je vais insister pour qu'ils portent des gants, au moins pour la préparation du pulvé". Les nombreux temps d'échanges dans le groupe ont été très appréciés, permettant de s'informer mutuellement de la diversité des pratiques de protection des cultures. Autant d'expériences qui ouvrent des perspectives enrichissantes sur les méthodes de protection des cultures avec "moins et mieux de phytos".

Un groupe exclusivement féminin

La spécificité de ce groupe, exclusivement féminin est enfin l'un des points forts de cette première expérience, comme en témoigne Claudine : "Je suis venue parce que c'était un groupe de femmes. Ça met plus à l'aise pour poser des questions, car je ne connais pas grand-chose aux cultures". Pour toute personne qui ne pratique pas, le côté "formation" peut en effet inquiéter. Que vous soyez novice ou expérimenté, rassurez-vous : les formations Certiphyto ne prévoient pas d'examen de connaissance. Elles doivent au contraire être perçues comme une base minimum d'informations pratiques ou l'occasion de se mettre à jour de l'actualité phyto et des nouvelles techniques. Jusque septembre 2014, la prise en charge financière est assurée par Vivea pour les agricultrices et par le Faisea pour leurs salariés. Alors si vous ne vous l'avez pas encore fait, inscrivez-vous sans tarder à une prochaine formation !

Frédérique Canno
Chambres d'agriculture de Bretagne

→ PRACTIQUE

Pour connaître les prochaines dates sur votre secteur et vous inscrire :
- Côtes d'Armor : Marie-Pierre Gouriou - 02 96 79 21 92
- Finistère : Olivier Laborde Debat - 02 98 86 59 80
- Ille et Vilaine : Marie Paule Tande - 02 23 48 27 10
- Morbihan : Sylvie Tico - 02 97 46 22 28

"Agronomie pour Elles" : de nouvelles dates de Formation

"Agronomie pour Elles" est une autre série de formations destinées aux agricultrices. Prochaines dates et thèmes :
→ 13 février : les bases de la culture du blé, à Quintenic
→ 13 mai : adapter les espèces prairiales à ses objectifs de valorisation fourragère
→ 27 mai : la biodiversité, pourquoi et comment la préserver ?
→ date à définir : les bases de la culture du maïs
Cout : 35 €/jour (éligible au crédit d'impôt formation)
Programme, renseignements et inscriptions : Chantal Ollivo, Frédérique Canno - 02 96 50 93 23

Alain Hindre, président d'Écophyto Bretagne : "plus que quelques mois pour obtenir votre Certiphyto !"



"Parce qu'il permet de faire le point sur les risques pour la santé et l'environnement, sur les conditions de l'utilisation au quotidien, sur la réglementation et sur les pratiques alternatives, le Certiphyto me semble être le premier pas indispensable pour s'engager dans la réduction des phytos. A ce jour, plus de 16 000 agriculteurs bretons ont reçu leur carte. C'est bien, mais il reste encore des agriculteurs à former. Le 1er octobre prochain, vous ne pourrez plus ni acheter ni utiliser des produits phytosanitaires sans cette carte. N'attendez pas le dernier moment et prenez contact dès maintenant avec votre centre de formation ! Ceux qui ont suivi la formation le disent : ça n'est pas qu'une formalité administrative, c'est également l'occasion de faire le point sur ses pratiques, prendre conscience des risques et mettre à jour ses connaissances.

L'enjeu est important. Dans les mois qui viennent, en partenariat avec la Draaf et les centres de formation habilités en Bretagne, nous lancerons une campagne d'information sur les échéances et modalités pratiques du Certiphyto. Nous comptons sur vous, la profession agricole doit se mobiliser autour de ce dossier !"

communiqué

Attributions de quotas laitiers gratuits ou payants du bassin Grand Ouest pour 2013/2014

La Draaf informe que les attributions ont été arrêtées par le préfet de Région Bretagne, coordonnateur du bassin laitier Grand Ouest à la suite de la conférence du 28 octobre 2013. L'attribution gratuite "tout public" s'établit à 1,67 % de la référence détenue par le producteur (si le taux de réalisation moyen sur les deux dernières campagnes est supérieur à 92 %). Une attribution complémentaire sera accordée pour les petits producteurs qui ont un taux de réalisation supérieur ou égal à 100 % en moyenne sur les deux dernières campagnes. Il s'agit d'un forfait de 7 600 l pour les quotas inférieur ou égal à 170 000 l et d'un volume permettant d'atteindre une référence de 177 600 l pour les producteurs dont la référence est comprise entre 170 000 et 177 600 l. Pour les Saec totaux, la référence est accordée pour les petits producteurs en divisant le quota par le nombre d'associés. Une notification écrite précisant les volumes attribués sera adressée prochainement par les DDT(M) et notifiée par les acheteurs de lait après validation par FranceAgriMer.

Concernant les attributions payantes (TSST), elles seront attribuées selon les mêmes règles que la campagne précédente (éligibilité aux attributions gratuites et taux de réalisation moyen sur les deux dernières campagnes supérieur à 95 %) et seront gérées au premier semestre 2014. Il n'y aura pas d'attributions de quotas laitiers supplémentaires "tout public" pour la campagne 2014/2015. Le seul public éligible sera les "jeunes agricultrices".

CONSEIL PNEUMATIQUES - MONTAGE À LA FERME - DÉPANNAGE - GÉOMÉTRIE - LESTAGE À CRAU

Une équipe à votre écoute

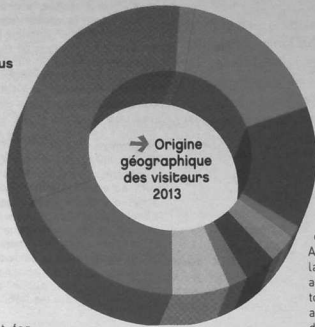
PROFIL

GRUPE SIMON PNEUS

PLUMERIE (22000)	TEL 02 96 44 22 57	LAUNAY (22000)	TEL 02 96 50 04 10	LOUÉDEC (22000)	TEL 02 96 36 00 73	MOULVAZ (22000)	TEL 02 96 80 91 43	LANVIGNONN (22000)	TEL 02 96 02 35 66	CHATEAULIN (22000)	TEL 02 96 00 14 00	DOLARZENNE (22000)	TEL 02 96 12 15 00	CAP QUINON (22000)	TEL 02 96 40 80 87	ORNIER (22000)	TEL 02 96 85 00 33	ERBRAY (22000)	TEL 02 97 56 50 55	BRUNEC (22000)	TEL 02 97 00 57 78	PLUMERIE (22000)	TEL 02 97 93 62 62	WANNIC (22000)	TEL 02 97 42 53	PRICHAIR (22000)	TEL 02 97 42 53	JEANMARTIN (22000)	TEL 02 97 70 00	NOUVEAU VILLAGE (22000)	TEL 02 96 00 51 64	NOUVEAU VILLAGE (22000)	TEL 02 96 00 51 64	CLAUDE (22000)	TEL 02 97 27 04 05	ADARTE (44000)	TEL 02 40 52 57 57	STAVIGNY SAU (44000)	TEL 02 28 02 97 48	INDOYEN-DE-BRETAGNE (44000)	TEL 02 51 50 54 54	CHATEAUBRIANT (44000)	TEL 02 40 28 23 55	SANTO ANNE LE GRAND (44000)	TEL 02 91 00 63 61	SANTO ANNE (44000)	TEL 02 99 55 55 00	CARNAUX (44000)	TEL 02 96 16 72 06	TRELEBORG (44000)	TEL 02 51 50 54 54	VEESTERIN (44000)	TEL 02 51 50 54 54	PREPONS (44000)	TEL 02 51 50 54 54	CLAUDE (44000)	TEL 02 51 50 54 54	CLAUDE (44000)	TEL 02 51 50 54 54
------------------	--------------------	----------------	--------------------	-----------------	--------------------	-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	----------------	--------------------	----------------	--------------------	----------------	--------------------	------------------	--------------------	----------------	-----------------	------------------	-----------------	--------------------	-----------------	-------------------------	--------------------	-------------------------	--------------------	----------------	--------------------	----------------	--------------------	----------------------	--------------------	-----------------------------	--------------------	-----------------------	--------------------	-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	-----------------	--------------------	-------------------	--------------------	-------------------	--------------------	-----------------	--------------------	----------------	--------------------	----------------	--------------------

www.terragricoles-de-bretagne.fr rassemble 10 276 lecteurs chaque mois

Le site internet de Terra rassemble et fidélise chaque année plus de lecteurs. Avec une progression de 18 % en plus par rapport à 2012, ce sont 123 317 visiteurs uniques qui ont été comptabilisés en 2013. Terragricoles-de-bretagne.fr poursuit sa progression et lance en ce début d'année deux nouveautés : une newsletter et la mise en ligne de reportages vidéo. En attendant une nouvelle version du site internet qui devrait apparaître dans quelques semaines.



- Bretagne
- Normandie
- Centre
- Rhône-Alpes
- Nord-Pas de Calais
- Pays de Loire
- USA
- Midi-Pyrénées
- Ile de France
- Autres régions
- Autres Pays

à toutes les infos locales, régionales ou nationales qui seront publiées le vendredi dans les 4 éditions de Terra. Pour accéder il suffit sur le site de renseigner votre adresse mail à l'endroit prévu à cet effet.

Autre nouveauté 2014 : Terra investit dans la vidéo. Chaque semaine vous pourrez accéder aux reportages vidéo proposés par tous les titres Réussir du grand Ouest, mais aussi depuis quelques jours, à la production des deux journalistes de Terra qui réalisent maintenant cette prestation. La première vidéo réalisée par la rédaction de Terra a été mise en ligne le 14 janvier. La vidéo était très demandée par les lecteurs et par les annonceurs. Pour preuve : au bout de deux jours de mise en ligne, le premier reportage de Terra avait déjà été visionné plus de 200 fois... un démarrage en trombe !

Jean Dubé

PRATIQUE

Renseignez votre adresse mail sur le site terra et recevez chaque jeudi la newsletter de Terra.

Les statistiques annuelles sont formelles. Un internaute sur trois seulement venant consulter le site internet de Terra est Breton. Internet est donc vraiment la fenêtre ouverte sur le monde. Si 100 000 lecteurs sont localisés en Europe, 20 000 proviennent des USA, et 2 000 d'Afrique en particulier d'Afrique du nord. Lorsque l'on redescend à l'échelle des régions, il est intéressant de voir que 19 % de nos lecteurs sont d'Ile de France, 5,4 % de Normandie (Haute et Basse). Mais les autres régions nous observent, du nord au sud, à raison de 1,6 % pour le Nord-Pas-de-Calais ou 1,6 % pour Midi-Pyrénées.

3,6 pages vues par visite

Chaque visiteur entrant consulte en moyenne 3,6 pages. Dans le top 5 des articles les plus consultés, on trouve trois interviews :

- celle de Philippe Chalopin, avocat représentant les éleveurs dans la procédure Doux : consultée 1 040 fois en deux mois,
- celle de Pierrick Massiot, président du conseil régional : 675 fois,
- celle de Thierry Coué, président de la FRSEA : 411 fois en trois mois.

Deux articles ont par ailleurs attiré l'attention des lecteurs "La Coordination rurale réclame 50 € par 1 000 litres" (consulté 516 fois), et la présentation d'une étude du CRP sur le mâle entier (351 fois). Les centres d'intérêt sont donc extrêmement diversifiés, et ces consultations montrent que contrairement à ce que l'on

indique quelquefois, les lecteurs n'hésitent pas sur internet à consulter des articles de fond longs, qu'ils prennent le temps de lire de chez eux après les avoir imprimés, souvent. Au delà de ces articles de fond, les articles pratiques concrets, les articles "boîte à idée" sont les plus recherchés. Ont ainsi été lus de 500 à 700 fois (mais sur une période plus longue) des articles sur "Une formation pour devenir maraicher bio", "Un bâtiment rénové autour du robot de traite", ou "Le poulet de Janzé se vend aussi à la ferme", ou "Le chèque vacances pour les salariés".

En fait Terra version papier comme version numérique se feuilletent, et chacun y trouve et peut y prendre ce qui l'intéresse.

Deux nouveautés

Depuis le 15 janvier 2014, une newsletter est mise en place. Plus besoin de venir consulter le site, chaque semaine, les actualités tombent sur votre boîte mail, et vous pouvez ainsi aller consulter l'article complet qui vous intéresse. Ce service est gratuit et vous permet d'avoir accès quelques heures avant la parution papier



Achat et enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage : respecter les règles

L'Accord Interprofessionnel du 5 juillet 2012 relatif aux règles d'achat et d'enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage a été étendu par l'administration le 12 novembre 2013. Cet accord définit les règles qui s'appliquent lors de la vente, l'achat ou l'enlèvement d'un bovin. Il reste basé pour l'essentiel sur la distinction entre transfert de risques et transfert de propriété ainsi que sur la notion de garantie du Vendeur en cas de vice caché.

Quelques règles à retenir

Qui porte la responsabilité d'un bovin accidenté après la vente de l'animal ?

Pour les bovins destinés à l'abattage, le transfert de propriété ne vaut pas transfert de risques. Le nouveau propriétaire ne devient pas forcément responsable des risques encourus sur le bovin acheté dès l'acte d'achat.

Bien faire la différence entre transfert de propriété et transfert de risques

Le transfert de propriété intervient lorsque les parties trouvent un accord sur l'animal vendu. Dès lors, l'acheteur est considéré comme le nouveau propriétaire. Il est tenu d'envoyer et de payer le prix convenu. Le vendeur quant à lui ne peut plus vendre le bovin à un autre acheteur.

Pour matérialiser la vente, rédiger un bordereau de vente : c'est la trace écrite de la transaction, très utile lorsque survient un litige.

Le transfert de risques correspond à l'instant où la couverture de risques pesant sur l'animal vendu passe du vendeur vers l'acheteur. C'est le moment où l'acheteur "prend en main" l'animal. Par exemple, en présence du vendeur, le transfert de risques a lieu dès lors que le bovin pose la première patte sur le seuil de chargement (vente au départ).

Avant le transfert de risques, le vendeur supporte les risques d'accident, de maladie ou de mort du bovin. Après le transfert de risques, l'acheteur supporte les risques (sauf cas de vices cachés, maladies contagieuses ou vices rédhibitoires).

Après accord sur la vente, le délai maximum d'enlèvement des bovins est présumé fixé à 7 jours francs, sauf accord contraire entre les parties.

Que se passe-t-il lors du départ des bovins vers l'abattoir ?

Le délai maximum d'abattage : l'acheteur a l'obligation de faire abattre le bovin acheté dans un délai maximum de 3 jours francs à compter de la date d'enlèvement effectif.

ATTENTION AUX PENALITÉS

Etat de préparé des bovins : Les bovins classés « très sales (D) » à leur entrée à l'abattoir font l'objet d'une pénalité de 100 € HT (TVA à 20% depuis le 1er janvier 2014).

Cas des bovins nécessitant l'euthanasie à l'abattoir :

La mise à mort suite à la décision du vétérinaire officiel, ou en urgence par l'abattoir pour cause de souffrance manifeste du bovin, entraîne la facturation au vendeur de 100 € HT, hors frais vétérinaires d'euthanasie. Lorsque le motif de la décision d'euthanasie pré existait, le dernier vendeur peut en exiger le remboursement par l'éleveur.

Cas des bovins constatés morts au déchargement à l'abattoir ou en bouverie (hors responsabilité de l'abattoir) : Facturation au vendeur : 100 € HT

Que faire en cas de saisie de la carcasse ?

Lorsque la carcasse d'un bovin destiné à l'abattage fait l'objet d'une saisie consécutive à un vice caché antérieur à la vente, la garantie du vendeur peut être engagée.

En cas de saisie(s) partielle(s) la garantie du vendeur porte sur la réduction du prix payé qui tient compte du poids de la saisie, de l'emplacement de la saisie et du classement de la carcasse.

En cas de saisie totale, le Vendeur doit rembourser le prix payé par l'acheteur et verser la somme de 100 € HT à l'abattoir pour dommages et intérêts.

En cas de saisie pour cysticercose et dans la mesure d'une congélation de la carcasse, le taux de dépréciation est de 40%.

En cas de saisie du foie pour douve au motif « distomatose avec observation de douves à l'ouverture des canaux biliaires », la dépréciation est forfaitaire (8 € HT / foie saisi).

Quels sont les droits de contestation ?

En cas de saisie, l'acheteur est tenu de prévenir le Vendeur dans le jour qui suit la saisie. L'éleveur peut venir constater la réalité de la saisie dans un délai de 2 jours francs à compter du prononcé de la saisie.

2 jours pour... faire appel à votre Comité Régional Interprofessionnel pour se rendre à l'abattoir, vérifier la tracabilité et constater les quantités et qualités des saisies.

Délai de règlement

Le délai de règlement ne peut être supérieur à 20 jours après le jour de livraison ou d'enlèvement pour les achats de bovins destinés à l'abattage.

Votre Comité Régional Interprofessionnel est à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner notamment dans le règlement des litiges portant sur l'application ou l'interprétation du présent accord. En cas de doute sur le calcul d'une réfaction faisant suite à une saisie, contactez votre Comité Régional Interprofessionnel.

Pour contacter le Comité Interprofessionnel de votre région, rendez-vous sur www.interbev.fr

Des plaquettes de sensibilisation aux démarches à suivre et des fiches sur les Accords Interprofessionnels sont également téléchargeables sur www.interbev.fr



INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1975 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle défend la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin et équin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et mobilise ses membres autour de l'élevage des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. En savoir plus : www.la-viande.fr / www.interbev.fr

Quoi de neuf pour votre retraite ?

Alignement des régimes, augmentation des cotisations, gel des pensions (...), le Gouvernement dispose de plusieurs leviers pour préserver notre système de retraite par répartition.

Si l'allongement de la durée de cotisation pour tous les régimes confondus était inéluctable, la loi prévoit quelques aménagements à destination des cotisants MSA pour tenter de gommer certaines inégalités.

L'allongement de la durée de cotisation

La réforme prévoit une obligation de validation d'un trimestre supplémentaire tous les 3 ans à compter de 2020, pour pouvoir obtenir une retraite à taux plein. Les premières générations concernées sont celles nées à partir de 1958. Les générations nées en 1973 devront donc cotiser 172 trimestres. L'âge légal restant à 62 ans, une personne née en 1973 devrait avoir commencé à travailler à 19 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. En contrepartie, la loi donne de nouvelles possibilités pour valider des trimestres sur les périodes d'apprentissage, de stage et d'études supérieures.

Un coup de pouce pour les petites retraites agricoles
Dès 2014, il devrait être attribué des points gratuits de retraite complémentaire obli-

gatoire (RCO) aux personnes ayant, avant le 1^{er} janvier 2011, exercé en qualité de conjoint participant ou de collaborateur d'exploitation ou d'entreprise (rappel : leur obligation d'affiliation à la RCO date de 2011). Les aides familiaux bénéficieront dans les mêmes conditions de cette mesure. Un décret précisera le nombre maximal d'années retenues et les durées minimales d'assurance requises. Sont concernés les retraités actuels et futurs.

La réversion de la RCO (soit 54%) sera étendue :
- elle devient possible pour le conjoint survivant (âge d'au moins 55 ans) d'une personne non salariée agricole (y compris d'un collaborateur),
- elle est versée au conjoint survivant invalide, ou ayant au moins deux enfants à charge, et ce sans condition d'âge.
En outre, le dispositif des droits combinés est ouvert au conjoint survivant poursuivant l'exploitation (= cumul des points).

Enfin, un complément de points RCO sera servi, à compter du 1^{er} octobre 2015, afin d'atteindre une pension de retraite minimale. Pour une carrière complète de chef d'exploitation ou d'entreprise, le montant minimal annuel sera de :
- 73% de 1820 fois le Smic net en 2015,
- 74% en 2016,
- 75% en 2017.

Ce qui devrait revenir à terme à une retraite d'un montant mensuel minimal de l'ordre de 830 €. Les réformes qui se succèdent allongent inexorablement la durée de cotisation. La validation de chaque trimestre travaillé est donc importante.

Le cumul emploi retraite : **liquidation préalable de tous les régimes de retraites**
Le cumul emploi retraite est très prisé par les chefs d'entreprise. Si le principe du cumul est maintenu, il sera conditionné à la liquidation préalable de tous les régimes de retraite auquel le dirigeant retraité aura été affilié pendant sa carrière. Ainsi, les cotisations versées pendant la période de cumul ne permettront plus d'améliorer la pension retraite du régime non liquidé. Les cotisations seront donc versées à fond perdu. Ce changement devrait s'appliquer au 1^{er} janvier 2015.

Malgré sept années d'existence, le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est encore peu développé en agriculture, en dehors des serres et de la filière lait. Pourtant, il offre de réelles opportunités lorsque vous avez des investissements à réaliser dans vos bâtiments d'élevage, notamment les primes EcoEnergie qui sont des aides privées, négociées dans le cadre des CEE. Ce dispositif engage les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, réseau de chaleur, fournisseur de froid et fioul domestique) à faire réaliser des économies d'énergie à leurs clients. Pour eux c'est un moyen pour faire reconnaître leur compétence, leur sérieux et leur prise en compte des enjeux énergétiques. Pour vous c'est assurance d'avoir un interlocuteur qui va vous aider à faire des économies dans la durée, tout en bénéficiant d'un coup de pouce sur la facture initiale. Les stratégies

CER Blandine Remy
bremy@35.cerfrance.fr
Hervé Jumalaie
hjumalaie@35.cerfrance.fr

Côtes d'Armor

- 20/ Projet de loi Alur
- 21/ Ferme et paysage : une opportunité !
- 22/ Bien choisir son nettoyeur haute pression
- 23/ Le contrat de prêt entre particuliers
- 24/ CerFrance Côtes d'Armor 19 assemblées locales au programme
- 25.26/ Agenda - Formations & Annonces légales

Hélène Bonnaud
h.bonnaud@republic.fr
TEL. 02 96 79 22 37



Prime EcoEnergie, vous connaissez ?

Les primes EcoEnergie, c'est un dispositif gagnant gagnant pour réaliser des économies d'énergie dans les exploitations agricoles et réduire les charges liées aux investissements. Trop beau pour être vrai ? Lisez la suite.

→ Equipements admissibles au titre de la prime EcoEnergie

Porc	Chaudière biomasse pour les bâtiments d'élevage
	Pompe à chaleur eau/eau ou air/eau
Volaille	Echangeurs de chaleur air/air
Lait & veaux	Chaudière-eau solaire thermique
Serres	Ballon de stockage d'eau chaude de type "Open Buffer"
	Écrans thermiques latéraux
	Ordinateur climatique avec module d'intégration de température
	Double écran thermique
	Chaudières biomasse
	Double tube de chauffage
	Déshumidificateur thermodynamique
Moteurs	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur
Froid	Récupérateur de chaleur sur un groupe de production de froid, hors tank à lait
	Régulation d'un groupe de production de froid
	Systèmes de condensation frigorifique à haute efficacité
Chauffage	Raccordement à une source d'énergie de récupération ou à un réseau de chaleur

Un système gagnant-gagnant

en communication appellent ça un système "gagnant-gagnant".

Une démarche simple

Certains fournisseurs proposent donc des aides aux agriculteurs pour l'acquisition d'équipements dans différentes filières. Pour faciliter l'accès à ces primes EcoEnergie, les chambres d'agriculture vous proposent de jouer un rôle d'inter-

face entre un fournisseur et vous. A partir de votre projet d'investissement, un conseiller fait une estimation de la prime dont vous pouvez bénéficier, sur la base du devis fournisseur avant qu'il soit signé. Une convention de financement est signée entre la chambre d'agriculture et le "partenaire énergie", puis le devis des travaux est signé avec l'installateur. Une fois les travaux réalisés, une attestation de fin de chantier est complétée par l'installateur et transmise à la chambre d'agriculture accompagnée de la facture. Un chèque sera directement adressé à l'agriculteur par le "partenaire énergie" de la chambre d'agriculture.

Article rédigé par Alain Dequin, chambre d'agriculture du Finistère

Charlotte Quénard
charlotte.quenard@coates-darmor.chambagri.fr

→ Claas : changements à la tête des réseaux agricoles de Bretagne

Ça bouge chez Claas. Du côté du Claas réseau agricole (CRA) de Morlaix, c'est Fabrice Boleis revenu au pays après quatre années à la tête du CRA Cheminot (Lorraine) qui succède à Daniel Beaucé rattrapé par l'âge de la retraite. Autre succession pour cause de départ en retraite au CRA de Rennes où Remy Louail jusque-là en poste au CRA de Pontivy prend la suite de Jean Pierre Le Bris ; il est remplacé à Pontivy par Joël Croizier qui continuera en parallèle à officier à la tête du CRA de Quimper.



- 1 > Joël Croizier dirigera le CRA Pontivy en plus de celui de Quimper.
- 2 > Fabrice Boleis prend les commandes du CRA Morlaix.
- 3 > Remy Louail désormais à la tête du CRA Rennes.

→ Quelques montants de primes EcoEnergie donnés à titre indicatif

Pompe à chaleur en élevage de porcs	Maternité 50 places COP* de 3,5	1 040 à 1 670 €
	P5 500 places COP* de 3,5	1 185 à 1 910 €
Chaudière biomasse en porc	60 kW	6 170 à 8 170 €
	110 kW	11 320 à 14 970 €
Ecrans thermiques latéraux	2 ha de serres maraichères	1 860 à 3 000 €
Variation électronique de vitesse sur un ventilateur	2 kW	186 à 300 €

(* COP = coefficient de performance. La performance énergétique d'une pompe à chaleur se traduit par le rapport entre la quantité de chaleur produite par celle-ci et l'énergie électrique consommée par le compresseur. Ce rapport est le coefficient de performance ou COP. Plus le chiffre est élevé, plus le système est performant.

PROJET DE LOI ALUR

Des dispositions pour la préservation du Foncier

Baisse d'un tiers du nombre de logements mis en chantier, multiplication quasi par deux des prix des constructions neuves sur la dernière décennie, Forte demande de logements sociaux alors que le parc est déjà complet... après des années assez productives notamment au milieu des années 2000, la crise du logement s'est installée.



Du fait de l'accroissement de la population (la France compterait 68 millions d'habitants en 2030), de l'allongement de la durée de vie et du desserrement des ménages, le phénomène ne pourra que s'accroître. Ces constats ont amené le gouvernement à se donner pour objectif de construire 2,5 millions de nouveaux logements au rythme de 500 000 par an à partir de 2013. Pour cela, plusieurs outils sont activés dont le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme renoué (Alur).

Construire mais en limitant la consommation de Foncier

Les terres agricoles continuent de se réduire au rythme de la surface d'un département tous les 7 ans. L'objectif poursuivi de production de logements pourrait accélérer le phénomène. Pour éviter cette conséquence, le projet de loi revisite les documents d'urbanisme et les compétences de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA). Après la loi Solidarité et renouvellement urbain de 2000, la loi Engagement natio-

nal pour l'environnement et la loi de modernisation agricole (ces dernières datant de 2010), l'outil législatif pour lutter contre la régression des terres agricoles va donc s'étoffer.

Les nouvelles dispositions attendues

Les nouvelles dispositions en discussion forment un éventail assez large puisqu'elles vont du toilettage du schéma de cohérence territoriale qui devra contenir une analyse du potentiel de densification jusqu'à des restrictions de constructions dans les communes sans document d'urbanisme. Mais les mesures qui impacteront le plus le département sont relatives aux plans locaux d'urbanisme (PLU) et au renforcement des compétences de la CDCEA. Les PLU (qui, sauf choix contraire des communes, deviendront des PLU intercommunaux) devront avoir des objec-

tifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace. Les zones à urbaniser ne seront pas acquises à l'urbanisation : les communes devront motiver les délibérations d'ouverture à l'urbanisation de ces zones notamment au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les secteurs déjà urbanisés. Dans le même sens, une zone à urbaniser "2AU" aura 12 ans pour être activée. Créée par la loi de modernisation agricole, la CDCEA a pour vocation d'émettre des avis consultatifs sur toute question relative à la gestion économe des terres. Pour cela, elle peut s'auto-saisir de certaines questions mais elle a aussi champ d'intervention obligatoire, que le projet de loi vise à élargir. La CDCEA interviendrait ainsi plus systématiquement dans les PLU, notamment en ce qui

Le calendrier

L'Assemblée nationale et le Sénat ayant encore des points de discussion sur le projet de loi, celui-ci va poursuivre une navette entre les deux assemblées jusqu'à ce qu'elles soient d'accord. Ceci à moins qu'il ne soit décidé de créer une commission mixte paritaire, chargée de trouver un compromis qui sera ensuite soumis au vote des assemblées. La réforme du Code de l'urbanisme, régulièrement revu depuis ces dernières années, ne s'arrêtera pas là : le projet de loi d'avenir agricole, dont l'examen par l'Assemblée nationale va débiter ce mois, devrait également apporter sa contribution à la préservation du foncier agricole.

Article rédigé par **Elif Gören-Ricaud** chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine

Federica Perletta
Catherine Baudet
02.96.79.22.02
federica.perletta@cotes-d-armor.chambagri.fr
catherine.baudet@cotes-d-armor.chambagri.fr

FERMES ET PAYSAGES

Embellir et semer la gaieté, une passion partagée !

Le paysage n'est pas seulement un décor, il est aussi une richesse patrimoniale qui contribue à l'attractivité d'un territoire. Concilier paysage et exploitation, apporte couleur et bonne humeur au cadre de vie ; c'est cultiver un art de vivre !

(choix des matériaux, mise en valeur du patrimoine...), les bonnes pratiques environnementales (gestion des déchets, haies bocagères, mises aux normes...), la simplicité des lieux. L'aménagement doit faciliter le travail au quotidien. C'est l'harmonie d'ensemble qui reste un critère déterminant. Pas besoin d'être une "ferme modèle" pour participer !



> Au delà du concours "Fermes et Paysages", une belle occasion de pouvoir communiquer auprès d'un public non agricole de plus en plus nombreux.

Depuis de nombreuses années, des agricultrices et agriculteurs qui embellissent notre campagne sont récompensés par le concours annuel "Fermes et Paysages". Organisé par la chambre d'agriculture, avec le soutien de nombreux partenaires, la 26^e édition est lancée. Pourquoi pas vous ? Participer au concours, c'est valoriser son exploitation !

Le concours
Être bien, se bâtir un cadre de vie et de travail agréable et accueillant, en respectant l'environnement et en s'adaptant aux réalités actuelles... Objectifs que se sont fixés bon nombre d'agricultrices et agriculteurs en réalisant, chacun à son niveau, un effort particulier en matière d'aménagement de leur exploitation. Au fil des années, le concours a su évoluer. Il ne porte pas uniquement sur le fleurissement des lieux, c'est une belle occasion de saluer les efforts entrepris par les uns et les autres. Le jury visite l'ensemble des exploitations candidates. Il porte toute son attention sur l'intégration des bâtiments dans le paysage

Valoriser l'image de l'agriculture

Parce que renforcer les liens entre notre agriculture et le grand public est aujourd'hui indispensable, le concours "Fermes et Paysages" s'inscrit comme une opportunité de communication, une vitrine de la profession agricole. Les portes ouvertes, le premier week-end de septembre, sont devenues un rendez vous annuel incontournable, une référence au delà des frontières Costarmoricaines. En 2013, les trois portes ouvertes à Quintenic, Trégomeur et Corseul ont attiré 11500 visiteurs avec un public non agricole de plus en plus présent. Cette année, 32% des visiteurs n'étaient pas issus du milieu agricole. Au delà d'une invitation à découvrir de belles fermes, les portes ouvertes facilitent le contact pour valoriser l'image de l'agriculture. C'est un facteur de lien social. Une formidable occasion de rencontres et d'échanges, pour montrer la simplicité, la qualité et la diversité des aménagements d'une exploitation, expliquer les métiers, leurs atouts, les engagements sur l'environnement et les efforts mis en place pour offrir aux consommateurs des produits

de qualités... Une journée conviviale, qui reste à jamais gravée dans le souvenir des lauréats !

INFO

Edition 2014 : pourquoi pas vous ?
Inscriptions : Soizic Louaisil 02.96.79.21.05
soizic.louaisil@cotes-d-armor.chambagri.fr
Jury : mardi 3 juin
Remise des prix : mardi 26 août
Portes ouvertes : dimanche 7 septembre

Soizic Louaisil
soizic.louaisil@cotes-d-armor.chambagri.fr

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Formation CERTIPHYTO 2014

Obtenez votre CERTIFICAT INDIVIDUEL PHYTOSANITAIRE en participant à une formation* de 2 jours

Thèmes de la formation

- Réglementation phytosanitaire
- Mieux connaître les produits phytosanitaires et leurs effets sur la santé de l'apporteur
- Evaluation et prévention des risques pour l'environnement
- Plus d'agronomie pour réduire la pression des mauvaises herbes, des maladies et des ravageurs
- Stratégies de raisonnement des interventions culturales
- Méthodes alternatives aux traitements chimiques
- Disposer d'un pulvérisateur aux normes et bien l'utiliser

* une petite charge financière est associée pour les contributeurs VIVIA ou par l'ARSEA pour les salariés exploitants.



Obligatoire dès octobre 2014

ENTRETIEN Bien choisir son nettoyeur haute pression

Débit, pression, température de l'eau ou encore pompe sont des facteurs à prendre en compte.

Lors de l'achat d'un nettoyeur haute pression, il y a quatre facteurs à prendre en compte pour un bon nettoyage. L'action mécanique est le premier élément à considérer, c'est-à-dire la puissance du jet, mais aussi la brosses. Le facteur thermique est le deuxième levier, notamment avec des résidus gras : plus l'eau est chaude, plus on a beau mettre 250 bars, si c'est gras, la saleté demeure sous un jet froid. L'action chimique, c'est-à-dire le détergent, est un élément important. Le facteur temps n'est pas à négliger. Il faut laisser agir le détergent sur la surface à nettoyer suffisamment longtemps pour une bonne efficacité.

Pression ou débit

La pression sert à décapier, alors que le débit sert à véhiculer les déchets décapés. Le débit d'eau est synonyme de rendement de chantier.

Avec beaucoup de pression et peu de débit (moins de 15 l/min), on décolle bien la saleté,



➤ Mieux vaut privilégier le débit à la pression d'eau, pour gagner en débit et en quantité d'eau.

mais elle est redéposée à proximité. Avec plus d'eau, elle est évacuée. Dans la majorité des utilisations agricoles, une pression de 160 bars suffit.

À pression égale, un fort débit implique plus de puissance donc un coût plus élevé du nettoyeur. Si les surfaces à laver et/ou le volume de résidus sont importants, le débit d'eau est à privilégier. En revanche, dans le cas de résidus difficiles à décoller et de petites surfaces, préférez une pression élevée. Entre une machine de 1 000 litres/heure à 180 bars et une machine de 2 000 litres/heure à 200 bars, le surcoût est de 30 à 40 %.

En revanche, le temps de nettoyage est divisé par deux. Les besoins en eau sont donc identiques, voire moindres. En outre, le nettoyeur haute pression aura une durée de vie deux fois plus longue et le coût de main-d'œuvre consacrée au nettoyage sera réduit. Sur le long terme, un nettoyeur puissant est plus économique.

Deux types de pompes existent sur les nettoyeurs haute pression. Les plus petits modèles abritent souvent des pompes axiales, tandis que les pompes radiales équipent plutôt les modèles à gros débit. Ces dernières demandent un entretien et une vidange régulière. Les pompes axiales disposent de trois pistons, voire quatre, dans l'axe du moteur,

montés sur un plateau oblique. Elles injectent directement l'eau sous pression et proposent un bon rendement.

Concernant les buses, on distingue trois types : à jet crayon, à jet plat et la buse rotative. La buse à jet crayon concentre le débit et la pression en un point. Elle procure une bonne action décapante, mais ne permet pas de véhiculer beaucoup de déchets. La buse à jet plat propose un jet dont la puissance est répartie sur une certaine largeur. Plus on s'éloigne de la surface, plus on balaie large, mais moins la puissance de décapage est élevée. Bien souvent, la lance du nettoyeur haute pression permet de passer d'un jet crayon à un jet plat à l'angle réglable. La buse rotative reprend un jet crayon monté sur un support tournant. Elle offre les avantages des deux types de buses cités précédemment. Attention cependant à l'utiliser avec parcimonie : le jet crayon est parfois trop puissant et peut endommager les joints, la peinture et certaines surfaces (bétonnées notamment).

Quant à la température, l'eau froide suffit lorsqu'il n'y a que de la matière à retirer. Avec des corps gras et/ou collants, l'eau chaude - 60 °C suffisent - et/ou un détergent permet un décapage plus rapide.

Ludovic Vimond

Le contrat de prêt entre particuliers

Le contrat de prêt est prévu par l'article 1874 du code civil. Il s'agit d'un contrat par lequel l'une des parties, le prêteur, met à la disposition de l'autre, l'emprunteur, une chose pour son usage à charge de restitution.

Lorsque le prêt excède 1 500 €, la loi exige que la preuve du prêt soit apportée par écrit. Toutefois, même en dépit d'une telle somme, l'écrit reste conseillé. Il permet notamment au prêteur de se prémunir d'un éventuel impayé et de prouver qu'il ne s'agit pas d'une donation.

La rédaction du contrat de prêt peut être réalisée par les parties elles-mêmes ou devant notaire. Si les parties décident de rédiger le document sous seing privé, un certain formalisme doit être respecté. Le contrat doit notamment contenir les identités et coordonnées de l'emprunteur et du prêteur, la somme totale empruntée en chiffres et en toutes lettres, la durée du prêt, les échéances de remboursement, l'éventuel taux d'intérêt, le lieu, la date et les signatures des parties. Il est aussi utile de prévoir une clause

pour les causes de remboursement anticipé. L'enregistrement de l'acte aux impôts n'est pas obligatoire mais il peut être conseillé pour donner date certaine à l'acte. L'enregistrement doit être effectué dans le mois qui suit la signature auprès d'un centre des impôts soit à l'initiative du prêteur ou de l'emprunteur pour un coût de 125 euros.

Par ailleurs, tout prêt d'un montant supérieur à 760 euros doit être déclaré par l'emprunteur au fisc au moyen d'un imprimé n° 2062 à fournir en même temps que sa déclaration de revenu. La déclaration du contrat de prêt d'un montant supérieur est obligatoire. En outre, si le prêt est assorti d'intérêt, l'emprunteur devra déclarer ces intérêts sur un autre formulaire Cerfa (2561) et le prêteur devra les déclarer dans sa déclaration de revenus, à la rubrique des revenus de capitaux mobiliers.

Enfin, en cas de décès de l'emprunteur avant le remboursement total du prêt, les héritiers devront terminer de rembourser le prêt. En effet, dans ce cas, le prêt constitue une dette sur la succession.

Marion Choisy



J. C. Guéhen

Indemnisation des dégâts de grand gibier année 2013

La commission régionale a établi le barème pour les indemnisations des grands gibiers pour l'année 2013. Pour plus de renseignements, contacter la préfecture de région.



Frederic Carpentier

	Prix au quintal en €		
	conv.	Bio	
Mais	12,25	30	
Mais fourrage	2,55	4	
Betterave fourragère	3,20	Selon contrat ou cours du marché avec justificatifs	
Mais grain	12,25		
Mais ensilage	2,25		
Tournesol	30,10		

PROMOTION HUILE



Pour l'achat d'un fût d'huile de 208L

Un blouson sans manche CLAAS ou une combinaison de travail
+
Un calendrier 2014
+
La livraison gratuite



Contactez votre concessionnaire : CLAAS RESEAU AGRICOLE RENNES
Noyal sur Vienne (35) Route de Paris Tél. 02 99 04 14 14
Pleudun (22) 21 Les Landées de Porthorne Tél. 02 99 04 14 14
Dol de Bretagne (35) Rue de Porthoron - 21 Les Rollandères Tél. 02 99 48 22 99
La Chapelle Chausson (35) 8 rue du Lézard Tél. 02 99 48 22 99

Offre valable en magasin du 18/11/13 au 31/01/14



CerFrance Côtes d'Armor 19 assemblées locales au programme

Comme chaque année, CERFRANCE Côtes d'Armor invite tous ses adhérents à participer aux Assemblées locales 2014. Vingt-huit réunions vont se dérouler sur le département entre le lundi 27 janvier 2014 et le jeudi 20 février 2014, neuf destinées aux adhérents artisans, commerçants, entreprises de service et professions libérales et dix neuf aux agriculteurs. Chaque adhérent est convié à participer à son assemblée locale 2014 à proximité de chez lui pour : s'informer sur l'actualité, faire le point sur la conjoncture et les perspectives 2014, découvrir les parcours d'autres chefs d'entreprise, échanger.

Au programme :
 - La Loi de finances 2014 et les nouveautés en matière d'actualités sociales
 - Revue de conjoncture agricole : tour d'horizon dans les principales filières et perspectives 2014.
 - Flash d'informations CerFrance
 - L'Énergie, un nouveau défi : réduire sa dépendance énergétique
 - Les coûts énergétiques ont un impact sur les prix de revient
 - La maîtrise de la consommation devient un enjeu pour l'entreprise agricole
 - L'agriculture est sollicitée pour participer à la production d'énergie



> Laurent Marc, directeur Général Adjoint et Pascal Le Bourdonnec, président de la Commission Assemblées Locales à CerFrance Côtes d'Armor. Témoignages : vidéos d'agriculteurs (dont trois des Côtes d'Armor)

→ Assemblées locales agriculture 2014 - horaire : 20h15

Date	Agence	Responsable	Lieu assemblée	Salle	Adresse
Mercredi 5 février	Quintin	Stéphane Beuret	Saint Brandan	salle polyvalente	14, rue du Plessix 22800 Saint Brandan
Judi 6 février	Corlay	Bernard Drillien	Corlay	salle des fêtes	Place du Marché 22320 Corlay
Judi 6 février	Matignon	Gilles Pruat	Henanbihen	salle des fêtes	6 rue Jean Baptiste Corbel 22550 Henanbihen
Vendredi 7 février	Paimpot	Pierre-Yves Hervé	Lézardrieux	salle polyvalente	Rue de la Libération - 22740 Lézardrieux
Lundi 10 février	Rostrenen	Patrick Briant	Mael-Carhaix	salle polyvalente	12, rue de Rostrenen - 22340 Mael-Carhaix
Lundi 10 février	Lannion	Jean Yves Jouan	La Roche Derrien	salle des fêtes	Rue de Pitié 22450 La Roche Derrien
Mardi 11 février	Dinan	Alain Lamiré	Quevert	salle des fêtes	3, rue du Val 22100 Quevert
Mardi 11 février	Tredaniel	Jocelyne Soulabail	Tredaniel	salle des fêtes	L'Enseigne 22510 Tredaniel
Mercredi 12 février	Plouguenast	Ange Helloco	Langast	salle polyvalente	Rue de la Mairie 22150 Langast
Judi 13 février	Callac	Caroline Bono	Callac	salle du conseil mairie	Place Jean Auffret 22140 Callac
Judi 13 février	Saint-Brieuc	Henri Prigent	Piérin	maison de l'agriculture	Avenue du Chalutier Sans Pitié - 22190 Piérin
Lundi 17 février	Loudeac 1	Dominique Turbault	St Thélo	salle polyvalente	Le Bourg 22460 St Thélo
Lundi 17 février	Guingamp	Jérôme Robert	Ploumagoar	salle Hent Per	Rue des Ecoles 22970 Ploumagoar
Mardi 18 février	Jugon	Jocelyne Soulabail	Tramain	salle des fêtes	Place du Foyer Rural 22640 Tramain
Mardi 18 février	Broons	Rémy Pansart	Broons	salle des fêtes	7, rue de Plumaugat 22250 Broons
Mercredi 19 février	Plouaret	Jean-Michel Le Goffic	Plouaret	salle des fêtes	Rue Berthelot 22420 Plouaret
Mercredi 19 février	Loudeac 2	Pascal Despres	Piermet	salle des fêtes	34 rue de la Gare 22210 Piermet
Judi 20 février	Merdignac	Yann Norée	Merdignac	salle des fêtes	Rue Chanoine Le Texier 22230 Merdignac
Judi 20 février	Lamballe	Jean-Pierre Rebillard	Andel	salle du vieux moulin	7, rue Abbé Hingant 22400 Andel

agenda

formation

→ **Je mets en place une activité de vente en circuits courts**
 Vous avez un projet de vente de produits fermiers en circuits courts ? Vous voulez savoir comment mettre en place votre activité ? Quels produits vendre, à qui, dans quels lieux ? Participez à cette formation pour découvrir les nouvelles demandes des consommateurs, les différents modes de vente, pour choisir les mieux adaptés. Une approche de la réglementation sanitaire et commerciale est également au programme. Vous obtiendrez une démarche et des contacts pour étudier la faisabilité de votre projet.
 Infos pratiques : cette formation est assurée par Florence Travet, conseillère Nouveaux Marchés à la chambre d'agriculture.
 Elle aura lieu à la chambre d'agriculture à Piérin le jeudi 27 février, coût : 35 €

→ **Je crée ou j'améliore mon site internet**
 Être capable de personnaliser son site, à son image, et d'avoir la main pour le faire vivre, le rendre attractif !
 Les objectifs de la formation :
 - Comprendre les différents types de sites : intérêt pour son activité
 - savoir comment rendre un site attractif : le faire évoluer
 - Analyser sa situation : ses besoins, ses compétences, le temps à y consacrer,
 - Comparer les différentes formules de création de site
 - Préparer un cahier des charges en fonction de ses objectifs
 - Préparer l'arborescence de son site
 - Préparer son site au référencement : choisir son nom de domaine, ses mots clés, les liens...
 Infos pratiques : cette formation aura lieu le lundi 10 février à Piérin, coût : 35 €
 Méthode : exposé, démonstration, personnel autour de ses objectifs, de l'arborescence, du cahier des charges, sur ordinateur.

→ **Je recrute, je fidélise, je communique avec mes clients**
 Des outils faciles à mettre en place pour doper ses ventes, pour concevoir son plan de communication.
 Le programme : rappel des éléments de la stratégie commerciale, argumentaires de vente, la politique client. Outils de base de la relation clients : tract, fichier, newsletter, parrainage, internet, signalétique, animations des ventes, l'impact du look et de la présentation des produits... Ébauche d'un plan d'action annuel, outils de mesure des actions entreprises.
 Infos pratiques : intervenantes : conseillère spécialisée en commercialisation, Florence Travet, conseillère nouveaux marchés à la chambre d'agriculture.
 Cette formation aura lieu les 17 et 24 février à la chambre d'agriculture à Piérin.
 Coût : 70 €

→ **Formation plans de fumure**
 Réaliser son plan de fumure soi-même en tenant compte des évolutions des références techniques et réglementaires issus du GREN (Groupe Régional Expertise Nitrate).
 Infos pratiques : à Guingamp le 30 janvier 2014 (inscription auprès de Sonia Le Couster au 02 96 40 63 44.) et Piérin le 18 février 2014 (inscription auprès Isabelle Le Maître-Georgelin au 02 96 74 76 64.), coût de la journée : 49 € hors repas.

→ **Formation initiation au dressage de chien de troupeau**
 Vous avez un jeune chien et vous souhaitez acquérir une méthode et base de dressage pour optimiser son travail sur l'exploitation. Une formation d'initiation au dressage vous est proposée.
 Infos pratiques : organisée par la chambre d'agriculture, en partenariat avec l'association border collie 22, elle aura lieu sur 4 jours les 6/02, 27/02, 27/03 et 24/04. Coût : 35€/jour de formation (sans les repas)
 Renseignements et contacts : Florence Brehier ou Marie-Pierre Gouriou au 02 96 79 21 92 - Mail : florence.brehier@cotecotes-d-armor.chambagri.fr

→ **Communiquer et décider entre associé-e-s**
 La chambre d'agriculture propose une nouvelle formation "communiquer et décider entre associé-e-s" à destination des agriculteurs et agricultrices travaillant en société familiale ou entre tiers.
 Cette formation vous permettra de :
 - Analyser votre fonctionnement sociétaire pour la répartition des tâches et responsabilités
 - Connaître les différentes étapes du processus de décisions à plusieurs
 - Définir les modalités pratiques d'une concertation bien organisée pour que chacun trouve sa place

Infos pratiques : Cette formation est assurée par Héloïse Paris, conseillère formation, de la chambre d'agriculture. Elle aura lieu à la Maison de l'Agriculture à Piérin les 4 et 11 février de 10h à 16h horaires aménagés pour permettre aux associés de participer ensemble à la formation)
 Programme de cette formation disponible et inscriptions auprès de Magalie Lemoine - chambre d'agriculture - 02 96 79 21 32 ou sur www.formation-agriculteurs22.com

DÉPARTEMENT 22110-22197 - Réunions inter-cantonalles de la section des Anciens Exploitants de la FDSEA



La section des Anciens Exploitants de la FDSEA vient d'ouvrir sa série de réunions inter-cantonalles, ce lundi 20 janvier, avec près de 80 adhérents présents à la maison des associations de Broons.

Ces rencontres sont associées à une intervention du service retraite de la MSA d'Armorique, illustrée de nombreux exemples, concernant la réforme des retraites et l'amélioration des pensions, et complétée par un point sur la mise en œuvre de la réversion.

Les cinq prochaines réunions, ouvertes à tous les retraités, se tiendront chaque lundi, à partir de 14h à :
 Maruac - 27 janvier : maison des associations
 Pommerit - Jaudy - 3 février : lycée
 Loudeac - 10 février : salle Malvel
 Rostrenen - 17 février : salle des fêtes
 Henanbihen - 24 février : salle des fêtes

annonces légales

SCEA DE LA VILLE MORIN
 Société Civile et Exploitation Agricole
 Au capital de 3 811,23 euros
 Siège social : Côte Héro 22400 ANDEL
 RCS SAINT-BRIEUC 391 259 749
 L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2013 a décidé de nommer Mme Chantal GILLET demeurant 15, rue de la Croix des Pommés - 22510 PENGLUY gérante de la société pour une durée indéterminée et remplacement de M. Jean-Claude POLLET, démissionnaire. La séance de la liquidation est fixée au 15 mars de l'année 2014.
 La gérance, ANDRE M. VINCENT LEFEVRE demeurant 6 rue de l'Hôtel de Ville - 22370 PLENEUF VAL ANDRE M. VINCENT LEFEVRE demeurant 6 rue de l'Hôtel de Ville - 22370 PLENEUF VAL ANDRE a été nommé contre liquidation avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT BRIEUC, POUY AVIS.

MODIFICATION D'ÉVALUATION
 M. PAUL KERIBOUZE
 Société civile
 Au capital de 67 500 euros "keribouze" - 22110 GLOMEL
 R.C.S. ST BRIEUC 337489 959
 L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13.01.2014 a décidé des modifications statutaires suivantes, à effet du 01/01/2014.
 Nomination de M. COATMELLEC Thomas demeurant "Nersif" - 22110 GLOMEL en qualité de gérant.
 Augmentation du capital social à 78 150 euros par apport en numéraire.

Les établissements bretons à l'heure de l'agro-écologie



> Brigitte Tejedor, chef du service régional de la formation à la Draaf de Bretagne.

Choisir l'enseignement agricole, c'est se tourner vers des établissements à taille humaine, émaillés sur tout le territoire breton. C'est se tourner vers des métiers qui recrutent. C'est aussi choisir une formation en phase avec le milieu professionnel dont les pratiques tendent aujourd'hui vers plus d'agro-écologie. Le point sur la formation proposée en Bretagne avec Brigitte Tejedor, chef du service régional de la formation à la Draaf de Bretagne.

Quelques évolutions

- Renforcement des options sportives : pour les développer là où elles n'existent pas, ou les renforcer dans les établissements où elles sont déjà mises en place (foot à Pontivy, rugby à Rennes, hand-ball à Caculnes, natisme à Quimper...).
- Développement des sections européennes (avec enseignement d'1 à 2 disciplines dans une langue étrangère).
- Renforcement des options langues vivantes dans les Capa.

"La grande priorité de 2014 est de former autrement pour s'adapter et anticiper les mutations des filières agricoles", souligne Brigitte Tejedor. Plus précisément, c'est l'agro-écologie, prônée par le ministère de l'Agriculture dont dépend l'enseignement agricole, qui va être déclinée dans les établissements bretons, dans les modules de formation comme au sein des exploitations agricoles que chaque établissement renferme. Certains appellent agro-écologie, d'autres agriculture écologiquement intensive, ou encore agriculture écologiquement performante, mais l'idée est la même : "faire évoluer les systèmes de production vers plus de performances économiques, environnementales et sociales", précise la chef de service.

Diffuser les nouvelles connaissances

Une des originalités de l'enseignement agricole est de faire la part belle à la pratique au travers de stages, et au sein même des établissements détenant chacun une exploitation agricole. "Une vraie exploitation avec un vrai chef d'exploitation", souligne Brigitte Tejedor. La particularité est que ce chef d'exploitation consacre beaucoup de temps à la pédagogie et c'est cet aspect là qui est aidé par l'État. La ferme est sinon soumise aux mêmes contraintes économiques que tout autre agriculteur qui produit et doit équilibrer son budget". Et à l'heure de l'agro-écologie, "bon nombre de ces fermes ont déjà répondu à l'appel à projet du ministère de l'Agriculture, le Contrat d'autonomie et progrès qui vise à une plus grande autonomie des systèmes de production pour une meilleure maîtrise du revenu. Le conseil régional va financer ces démarches, pour la modernisation des outils, l'achat de matériel". Selon le contexte de l'exploitation, son système de

production, cela peut se traduire par une optimisation des surfaces et des rendements grâce à des serres plus performantes sur l'exploitation maraîchère bio de Chateaulin Morlaix, une diminution du recours aux intrants et l'optimisation du temps de travail (exploitation lait-porc de Rennes Le Rheu), etc. Car une palette complète des systèmes de production est représentée sur le territoire par les fermes de ces établissements agricoles.

"Le virage de l'agriculture durable, on l'a pris depuis longtemps avec nos modules de formation", remarque Brigitte Tejedor pour qui l'important est d'assurer la diffusion de ces connaissances, de montrer aux jeunes, mais aussi à la population et aux agriculteurs locaux que c'est possible de produire plus tout en respectant l'environnement. "Il y a un sacré changement de pratiques dans l'enseignement même. On est utilisateur de toutes les nouvelles connaissances et le personnel doit les acquérir. Le plan d'accompagnement des personnels de formation est un des volets prioritaires du programme régional de l'enseignement agricole public qu'on a finalisé et qu'on va lancer dans les semaines à venir".

Les projets de groupe

Autre grande particularité des établissements agricoles : l'éducation socio-culturelle. "Elle est dans nos diplômes, ouvre à la culture la plus large possible et fonctionne par projets". Organisation d'un événement, conception de livres-CD pour la vente, élaboration d'un jeu de cartes sur l'alimentation... "Ce ne sont pas que des projets qui restent dans la classe, ils aboutissent dans la réalité", remarque Brigitte Tejedor. Des projets dont le thème s'adapte à l'air du temps, et qui répondent à des attentes de territoire. "Même si c'est beaucoup de travail

pour les élèves, s'investissent car cela ne ressemble pas à de l'école. C'est une occasion de faire avec eux des maths, de l'écriture sans y paraître. On voit des dé clics à l'occasion de ces projets, le jeune se rend compte que telle ou telle matière enseignée est un outil pour lui". Ces projets supposent aussi un travail en équipe. Et apprennent aux jeunes à dialoguer, à trouver des consensus, parfois sur des sujets sensibles en mixant des élèves de formations différentes (des élèves en production ont par exemple collaboré avec d'autres venant de gestion des milieux naturels et de la faune sur un projet de biodiversité).

Des établissements à taille humaine

L'éducation socio-culturelle, comme le sport que le conseil régional veut développer dans l'enseignement agricole (lire encadré) "est un moyen pour que le jeune s'épanouisse en dehors de la formation, qu'il puisse révéler toutes ses compétences, une activité qui lui apporte parfois la confiance, lui redonne le goût de l'effort,

lui permette de se projeter". Des aspects positifs non négligeables qui pourront servir au jeune tout au long de sa vie, selon Brigitte Tejedor. L'internet, les projets de groupe, la taille humaine de ces établissements situés en outre dans des cadres agréables, où est entre autres conduite depuis des années une politique très dynamique de prévention des conduites addictives et de respect des autres, sont également des caractéristiques de ces établissements agricoles où "les jeunes arrivent à bien vivre ensemble", juge la responsable de la formation agricole en Bretagne.

Audrey Dibat

L'enseignement agricole breton en chiffres

- 17 621 élèves à la rentrée 2013 en formation agricole scolaire (en légère augmentation) : soit 10,3 % de l'effectif de l'enseignement agricole français,
- 3 réseaux : public, privé (avec 81 % des effectifs en Bretagne) et maisons familiales (MFR),
- Les domaines de formation : la production (agriculture et horticulture, pour 32 % des effectifs) l'aménagement (gestion des milieux naturels et de la faune, foresterie, travaux paysagers... pour 15 % des effectifs), l'agro-alimentaire/transformation (3 % des effectifs, uniquement dans les établissements publics, dont Pontivy et La Lande du Breuil disposant d'une halle agro-alimentaire) et les services (50 % des élèves, principalement dans le privé),
- 63 établissements, allant de moins de 100 élèves (pour les plus petites MFR) à 600 élèves,
- une mixité de l'enseignement
- des formations de la 4^e au BTS, d'une durée minimale de 2 ans, diplômant aux Capa, Bac pro, Bac techno, Bac S et BTSa,
- 86,2 % de réussite aux examens soit 2 points de plus que la moyenne nationale.

Attirer là où il y a de l'emploi

"Le secteur horticole, l'agro-équipement, l'agro-alimentaire : ce sont des secteurs qui embauchent et où on a du mal à attirer les jeunes. Il faut faire découvrir ces métiers, dépasser les idées reçues. L'agro-alimentaire, ce ne sont pas que des abattoirs qui ferment, affirme Brigitte Tejedor aux jeunes et à leurs familles. La production et l'agro-alimentaire sont des domaines prioritaires pour le conseil régional car c'est dans ces secteurs qu'il y a de l'emploi et une demande sur le territoire. La Région Bretagne soutient notamment des formations en production horticole et en agro-alimentaire en maintenant ouvertes des classes même à faible effectif". A contrario, sur certaines formations qui attirent beaucoup (les formations équines, gestion des milieux naturels et de la faune, aquaculture), la Draaf doit mettre des seuils d'effectifs. "Il est important de ne pas leurrer le jeune quand il s'oriente vers des emplois de niche. Celui qui veut vivre sa passion au cours de sa formation, on lui donne l'occasion de le faire au travers de projets, d'ateliers, de clubs d'échanges... Et le jeune croquera forcément des passionnés comme lui au cours de sa formation avec notamment des établissements très ouverts sur leur territoire".

Besoin d'air ?



Rejoignez nos formations au contact de la nature en apprentissage ou contrat de professionnalisation :

- Elevage (bov, porc, aviculture, caprin...)
- Machinisme, grandes cultures,
- Maraîchage bio,
- Management des entreprises agricoles

* Diplôme préparé BPR, BPREA, Certificat de Spécialisation et Licence Professionnelle Agronomie

www.pole-formation-agricole.com

Contactez le CFA des métiers de la production agricole :

- Site de QUINTENC (52) - 02 96 50 43 43
- Site de ST SEGAL (59) - 02 98 73 05 88
- Site d'AGR'EQUIP à LA BOUËRIÈRE (53) - 02 99 62 62 62
- Site de KEREL à CREDIR (56) - 02 97 51 59 79

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE



Se former pour gagner en autonomie

Originaire d'Eure-et-Loire, Ludovic Descamps, 24 ans, a suivi une formation "classique" jusqu'au BTS. C'est ensuite que son parcours s'est diversifié. "Une chance", estime le jeune homme, aujourd'hui salarié d'élevage en Bretagne

"Depuis tout petit, sur le tracteur, je voulais faire de la mécanique agricole. Papa, chef de culture pour un céréalier, a su transmettre sa passion". C'est avec cet objectif en tête que Ludovic choisit son orientation. Des années collège sans complication, puis un bac technique ST (sciences et technique de l'industrie), il poursuit avec un BTS agro-équipement. L'ensemble de son cursus se fera en continu, sans alternance. "C'est un choix. On a moins d'expériences mais on entre plus vite sur le marché du travail", assure-t-il. Et d'expliquer : "à la base, je n'étais pas très scolaire mais j'ai toujours fait l'effort de travailler pour réussir. Il fallait que ça aille vite !"

L'élevage : une passion tardive
Avant de passer son BTS, Ludovic s'imagine démonstrateur de matériels ou dans la construction. La vie l'emmène en Bretagne, avec sa compagne, où il découvre l'élevage chez son beau-père. "Avant mes 18 ans, je n'avais pas vu une vache de près. J'y ai pris goût très vite", déclare Ludovic. Une nouvelle passion qui le pousse à suivre une autre formation. Ce sera un BPREA au centre de formation des chambres d'agriculture de Bretagne de Quintenic (22). Il se concentre sur les cours techniques, n'ayant pas à passer les matières générales (économie...) grâce à son BTS. Dans un premier temps, il envisage de s'installer avec son beau-père. Après une année de pré-installation, les deux hommes estiment qu'ils ne pourront pas travailler ensemble. "Si mon projet d'installation n'a pas abouti, je fais aujourd'hui ce que j'aime en qualité de salarié au Gaec Hamelin-Hinault à Plainte (22)", s'enthousiasme l'éleveur. Et d'estimer que ses deux formations (mécanique et élevage) sont "très complémentaires au quotidien sur l'exploitation. Au vu du matériel présent sur une ferme, c'est un avantage de ne pas avoir à appeler le mécanicien à la moindre panne". Par ailleurs, il met en avant son diplôme d'éleveur : "je ne voulais pas arriver les mains vides dans un secteur que je

ne connaissais pas. Avant de me former, je n'avais jamais fait la traite. Le but est d'être entièrement autonome sur l'exploitation. Il ne s'agit pas d'appeler les patrons les week-ends ou je suis de garde". Toujours dans un esprit de découverte, Ludovic a fait son stage de deux mois chez un exploitant passionné de génétique. "Je souhaite acquérir le maximum de compétences afin d'être le plus indépendant possible".

Se Former : un état d'esprit
Depuis la fin de son cursus scolaire, Ludovic a enchaîné les formations ciblées. Il suit une formation à la ferme pour assurer l'insémination des vaches. "Je voulais apprendre à connaître la vache, la fouiller". Embauché depuis seulement quatre mois, le Gaec songe à utiliser cette compétence sur l'élevage. "Aujourd'hui, je suis capable de faire le plan d'accouplement dans le but d'augmenter le niveau génétique du troupeau mais aussi simplement de vérifier si une vache est pleine. Ça évite le déplacement du vétérinaire". Le jeune salarié a également suivi une formation Vivéa sur la gestion d'une exploitation. "L'humain, l'animalier, le financier, un exploitant a beaucoup à connaître, c'est un métier très diversifié. Il peut être maçon, éleveur et céréalier dans la même journée. J'adore ça !", s'enthousiasme Ludovic. Le jeune homme est aussi engagé dans un groupe atout lait. "J'avais commencé en prévision de l'installation et j'ai continué. C'est une chance de pouvoir échanger avec d'autres, ne pas rester enfermé sur la ferme". L'envie de se former chez Ludovic reste très présente : "Il y a toujours à apprendre et je ne veux pas être confronté à un problème que je ne peux pas résoudre". Et d'ajouter : "Les évolutions sont constantes en agriculture, il faut se former tout le temps". A présent, le jeune salarié se concentre à mettre en pratiques ses connaissances : "je dois désormais parfaire mes compétences, améliorer ce que je commence à faire".

LYCÉE Pommerit
BRETAGNE *Passions et Réussites*

Portes-ouvertes
Samedi 22 & dimanche 23 février
de 10 h à 17 h

* 4ème-3ème * Seconde Générale * Bac S * Bac STAV
* Bac Pro agro-équipement * Bac Pro agriculture
* Bac Pro équin * Bac Pro canin-félin
* BTS ACSE, BTS STA, BTS GPN & licence pro MEA
* UFA Apprentissage : Capa PAUM, Capa EER, Bac Pro

Le Lycée POMMERIT c'est aussi : études surveillées, internat, logements étudiants, Association sportive, animation socio-culturelle, correspondance gare TGV, lignes de cars hebdomadaires sur la Bretagne.

22450 Pommerit-Jaudy Tél. : 02 96 91 35 63
www.lycee.pommerit.fr

> "Tout petit, je n'étais bien que sur le tracteur. J'ai choisi de travailler à l'école pour en faire mon métier le plus vite possible !", explique Ludovic Descamps, salarié agricole depuis quatre mois, titulaire d'un BTS agro-équipement et d'un BPREA, il espère être le plus autonome possible sur l'exploitation.

iréo
la dynamique de formation
Route de Plouider 29260 LESNEVEN
Tél. 02 98 83 33 08
Email: iréo@iréo-bretagne.com

nouveau Bac Pro SDC
cultures, légumes

Portes ouvertes 2014
vend. 7 et sam. 8 février
vend. 21, sam. 22 et dim. 23 mars

Fiches techniques www.iréo.org

De la quatrième à la licence pro, préparer les 80 métiers de l'agriculture formation initiale, supérieure et d'adultes
15 jours en entreprise, 15 jours à l'école

PORTES OUVERTES
samedi 29 janvier 2014 (18h-17h)

PORTES OUVERTES
samedi 25 janvier 2014 (18h-17h)

LYCÉE LA TOUCHE
34000 PLOUHAUT
Tél. 02 97 73 32 89

LYCÉE POMMERIT
22450 POMMERIT-JAUDY
Tél. 02 96 91 35 63

LYCÉE LA TOUCHE
34000 PLOUHAUT
Tél. 02 97 73 32 89

Les formations de la 4^e au BTS en alternance

MFR DE LOUDEAC

Au cœur des réalités professionnelles

PORTES OUVERTES Samedi 15 février

31 rue Anatole Le Braz - 22600 LOUDEAC - 02 96 28 02 27

Des Formations de la 4^e au Bac +3

LYCÉE LA TOUCHE
34000 PLOUHAUT
Tél. 02 97 73 32 89

PORTES OUVERTES
Dimanche 23 février 10h-18h
Mardi 26 mars 14h-18h

Héline Bonneau

Il quitte La Réunion pour Finir sa Formation en Bretagne

Heureux qui, comme Fabien, a fait un beau voyage... Ainsi à 20 ans, Fabien Bazin a quitté son île natale de La Réunion pour suivre un BTS ACSE au lycée agricole du Rheu (35). Aujourd'hui, à 22 ans, et tout juste diplômé, il a choisi d'entrer dans la vie active, au sein du service de remplacement d'Ille-et-Vilaine.



"On est venus de La Réunion en 2010 à quatre copains ! On voulait poursuivre nos études ici et pour ma part j'avais envie de découvrir autre chose, de devenir plus autonome". Sous ses apparences de jeune homme réservé, Fabien sait déjà où il veut aller et n'a pas hésité à faire le grand saut vers la métropole. C'est quand il passe son bac pro que le déclic se fait. "Je suis venu faire un stage de deux mois à Gézvezé (35). Il n'y avait pas de BTS ACSE à la Réunion et on m'a parlé du lycée agricole du Rheu", se souvient Fabien. Sa décision est prise et c'est donc en Bretagne qu'il finira sa formation. Parallèlement à son BTS, il se rapproche du service de remplacement d'Ille-et-Vilaine et commence à travailler dans des exploitations de la région rennaise, "principalement en lait mais aussi un peu en porcs et en culture". Avec l'argent gagné, il peut s'acheter une voiture. Et après sa première année passée dans un logement étudiant, le jeune homme prend son indépendance en louant un appartement sur la

> Depuis octobre dernier et son diplôme en poche, Fabien Bazin est donc employé à plein temps au service de remplacement.

D'ici 5 à 10 ans, j'aimerais reprendre la Ferme de mon père à La Réunion

commune de Mordelles. Ce qui l'a marqué comme différences entre la Bretagne et La Réunion ? "Les belles parcelles, rigole Fabien, et la taille des exploitations, mais aussi l'organisation, et le rôle des structures collectives comme les Cuma, qui sont beaucoup moins développées à La Réunion".

"L'avantage d'être à plusieurs, c'est que l'on peut se soutenir"

Évidemment, il est un peu surpris par la rigueur du premier hiver qu'il passe ici, et quand on est loin des siens, les petits coups de blues sont inévitables. "Avec mes copains, on a tous eu des moments où c'était un peu plus dur, mais l'avantage d'être à plusieurs c'est que l'on peut se soutenir", témoigne encore Fabien. Depuis octobre dernier et son diplôme en poche, il est donc à plein temps au service de remplacement. "Parfois, les remplacements permettent à l'agriculteur de se libérer du temps le week-end, ou alors

peuvent être une solution pour répondre à un manque de main d'œuvre. Mais cette fois, je fais un remplacement de congé maternité sur la commune de Pacé", précise le jeune agriculteur, qui est davantage dédié à l'atelier lait. Dorénavant, il bénéficie d'un week-end par mois et d'un jour de congés par semaine. Et en profite pour découvrir un peu plus la région : Mont Saint-Michel, Finistère, Saint-Malo... Autant de découvertes et de souvenirs gravés qu'il ramènera un jour à La Réunion. Car pour son avenir, Fabien a déjà une idée précise de ce qu'il veut faire. "D'ici cinq ou dix ans, j'aimerais bien reprendre la ferme de mon père à La Réunion. C'est une exploitation de canne à sucre sur 7 ha avec un peu de vaches à viande et j'aimerais bien aussi y ajouter une activité touristique". Et y accueillir les employeurs qu'il a eus en France ? "Oui, pourquoi pas ! D'ailleurs en discutant dans les exploitations ou j'ai déjà travaillé, je rencontre souvent des gens qui connaissent La Réunion pour y avoir été en vacances". En parlant de vacances, l'air du pays commence un peu à lui manquer. Autant pendant la formation, il profitait des vacances d'été pour retourner dans sa famille, autant maintenant, c'est plus compliqué. "Mais je ne regrette pas du tout mon choix", s'empresse d'ajouter Fabien, qui a déjà fait découvrir quelques spécialités bretonnes à sa famille. "Quand je rentre, il faut que je ramène du kouign amann à mon père", lance Fabien.

Arnaud Mariet

FORMATION PAR ALTERNANCE aux MÉTIERS du CHIEN et de L'ANIMALERIE



PORTES OUVERTES Samedi 22 février de 9h à 18h Samedi 22 mars

- ADMISSION** • 4^e 3^e
- Seconde Professionnelle spécialité élevage canin et félin
 - Seconde Professionnelle spécialité vente d'animaux de compagnie, de produits et d'accessoires d'animalerie
 - BAC PRO conduite et gestion d'un élevage canin et félin
 - BAC PRO technicien conseil vendeur en animalerie
 - BTS Technico commercial animaux d'élevage et de compagnie

CONDITIONS STATUT Bon niveau et forte motivation
Scolaire, formation continue, apprentissage

RENSSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS :
MAISON FAMILIALE 56490 Guiliers Tél. 02 97 74 40 64
E-mail : mfr.guiliers@mfr.asso.fr Site www.mfr-guiliers.fr



56490 GUILLIERS
Tél. 02 97 74 40 64
Fax. 02 97 74 40 63

Saint-Ilan
Ecole d'Horticulture, du Paysage et du Commerce
Saint-Ilan, Langueux

PORTES OUVERTES
le 22 février et le 26 mai

Collège Techno
Bac Génie Technologique STAV
Licence Pro

Salon étudiant : Rennes 16, 17 et 18 janvier 2014
Salon Azimut Brest : 24, 25 et 26 janvier 2014

www.hortilan.com
02 96 52 58 58

BP 14 - 22360 LANGUEUX langueux@crenep.fr

COLLÈGE / LYCÉE LA VILLE DAUVY
02 96 42 52 00
QUESSOY

Collège Techno
2 C.A.P.A. Services en milieu rural
Production Agri et utilisation du matériel

Secondes Générales Bac S
100 % réussite en juin 2011, 2012 et 2013

3 Bacs Techno STAV
Aménagement des Espaces - Service et Milieu Rural
Production Agricole

3 Bacs Professionnels SAPAT - GMNF - CGEA

BTS ACSE

PORTES OUVERTES
8 Février 22 et 23 Mars
Animations et repas le dimanche
Quessoy 9h à 18h

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC EN FINISTÈRE
PORTES OUVERTES LE 22 MARS 2014
9H00-17H00

Formations Initiales Scolaires et Apprentissage
Formations Continues (Adultes)
CAPA-2nde Pro-BAC Pro-BTSA-Licence Pro
2nde GT-BAC STAV-BAC S-BPA

PUBLIC

INFO BTSA LE 15 Fév 2014 9h-12h

Dans les domaines de

- L'aménagement paysager
- L'environnement
- Les productions animales
- Les productions végétales
- Les productions aquacoles
- L'agrobiologie
- L'horticulture
- Les services
- La vente

100% nature

Lycée de suscinio
Lycée de Kerliver
Lycée de l'Aulne
Lycée de Bréhoulou

SUSCINIO
Lycée de SUSCINIO
29040 Marzé
Tél. 02 98 22 03 23
Fax 02 98 22 04 05
http://www.susciniolycée.fr

CFR-CPFA de Kerliver
29040 Harnec
Tél. 02 98 20 03 08
Fax 02 98 20 04 28
http://www.cfr-kerliver.fr

Lycée de l'Aulne
29100 Châteaulin
Tél. 02 98 06 05 82
Fax 02 98 06 08 88
http://www.lyceeaulne.fr

Lycée de Bréhoulou
29110 Trébevaux
Tél. 02 98 56 68 08
Fax 02 98 56 62 43
http://www.lycee-brehoulou.fr

BRETAGNE

Aurore Loussouarn, ingénieur agronome

Ingénieur d'études au pôle porc des chambres d'agriculture de Bretagne, Aurore Loussouarn apprécie un métier de contacts et très diversifié.

Fille de producteurs de porcs du Sud Finistère, Aurore Loussouarn souhaitait travailler dans la biologie et l'environnement. Un bac scientifique en poche, elle commence par deux années de classe préparatoire BCPST, à Nantes, qui ouvre, entre autres, aux concours des écoles vétérinaires et d'ingénieur agronome. Puis elle intègre Agrocampus Ouest, à Rennes. "Et c'est au fil de mes études et de mes stages que j'ai mis un pied dans l'élevage de porcs et que j'ai eu envie d'y travailler". Elle opte donc pour une spécialisation en productions animales. "C'est une production souvent stigmatisée, montrée du doigt, notamment sur le volet environnement. J'ai eu envie d'aider la filière comme je le pouvais".



> Ingénieur d'études au pôle porc-aviculture des chambres d'agriculture de Bretagne, Aurore Loussouarn étudie, entre autres, le compostage avec de la paille de la partie solide issue du ractage en V...

fin de mes études en Bretagne, et basée à Quimper". Et, cerise sur le gâteau, parmi les 12 ingénieurs du pôle spécialisés en porc, c'est elle qui se charge des études liées à l'environnement et à la gestion des déjections : séparation de phases, ractage, compostage, méthanisation...

Mais comment s'organise son quotidien ? "Difficile de parler d'une journée-typique ou d'une semaine-typique, reconnaît Aurore. Je suis amenée à travailler en station expérimentale et à tester les résultats obtenus grandeur nature, en élevage". Puis vient la phase de diffusion des résultats auprès des agriculteurs, via des articles dans Tech porc ou Terra, des réunions, portes ouvertes, colloques, salons... mais aussi auprès de la communauté scientifique, en participant aux Journées de la recherche porcine, par exemple. "Et nous recevons régulièrement des visites d'étudiants".

Un travail en équipe

"Ici, on ne travaille jamais seul". La jeune femme le reconnaît volontiers, cet aspect du métier lui plaît beaucoup. "Nous travaillons en équipe au sein du pôle porc, où règne une bonne ambiance. Mais nous travaillons aussi avec nos partenaires techniques, les installateurs de matériel, les acteurs du monde scientifique, Inra, Cemagref, Ifip... qui nous aident à valider nos

Débordée mais passionnée

"On est débordés". Embauchée depuis maintenant trois ans, la jeune femme est enthousiaste à l'évocation de son métier. "Il est très diversifié et fait appel à de nombreuses compétences". Un exercice auquel l'a préparé sa formation. "Un ingénieur ne sait pas tout". Un reproche qu'elle a souvent entendu... "Mais il apprend vite ! Il sait où aller chercher les données et comment les interpréter, car il a développé une capacité d'analyse et de synthèse pendant ses études". Des études, et ce n'est pas là le moindre de leurs avantages, qui ouvrent rapidement à une large palette de métiers. "En moins de 6 mois, toute ma promo avait trouvé un premier emploi".

Chantal Pape

Embauchée dès la fin de ses études

Elle réalise son stage de fin d'études à l'Ifip, l'institut technique du porc, et planche sur l'élevage de demain. Un sujet qui lui donne l'occasion de rencontrer de nombreux experts... mais aussi d'entendre parler d'un poste au pôle porc-aviculture des chambres d'agriculture de Bretagne, où elle a déjà effectué un stage de deux mois. Elle tente sa chance... "Moi qui étais prête à aller n'importe où en France pour trouver un premier emploi, j'ai été embauchée dès la



> ... mais consacre aussi une bonne partie de son temps à la recherche de financements pour ses projets, à la rédaction d'articles pour la diffusion des résultats...

PORTES OUVERTES

15 Février
de 10h à 16h

AGRICULTURE	CAP PFA (1 ^{er} an apprentissage) Bac Pro Gestion et Service Client - Agricole Bac Techno Service Technicien Agricole et Rural BTS Avenir d'Éleveur ou Bachelier d'Éleveur
ENVIRONNEMENT	CAP Niveau Préparateur (1 ^{er} an apprentissage) Bac Pro Services à la Maison, à l'Énergie et à l'Environnement Bac Techno Service Technicien Agricole et Rural
FAMILIALE	Bac Pro Conseil Vente
SCOLAIRE	Bac Pro Services Aux Particuliers PSPS Commerce Interne LSP Langues des Affaires Françaises

4^{ème} et 2^{ème} PROFESSIONNELLES

MAYENNE - ERNÉE
02 43 04 11 73
www.rochefeuille.com

ROCHEFEUILLE
Donne du sens à votre orientation

Préparation aux métiers de l'AGRICULTURE et du CHEVAL

FORMATIONS SCOLAIRES

- CAP PFA (1^{er} an apprentissage)
- BAC PRO 3 ans CGEA (1^{er} an apprentissage)
- BAC PRO 3 ans CGEA SCE (1^{er} an apprentissage)
- Secondaire générale (option biologie-agriculture)
- BAC Technologique STM (option équitation)
- BTS ACSE

SECTION SPORTIVE ÉQUITATION

FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE ET ADULTES

- CAP Métrichologie 3 ans - STM Métrichologie
- BP Responsable d'entreprise Hippique (niveau 4)
- CAP/SSL Métrichologie

PORTES OUVERTES
samedi 22 mars
de 10h à 17h
Infor-mat-Lycée: BTS ACSE
numéro 23 00 00 11230

Lycée Agricole de la Baie du Mont Saint Michel
50600 St Hilaire du Harcouët
Tél. 02 33 91 02 20 - Fax : 02 33 91 02 21
www.lycee-agricole-de-la-baie-du-mont-saint-michel.fr

UNE ÉCOLE QUI CHANGE DE L'ÉCOLE

Quelle ÉCOLE vous propose dès la 4^{ème} :

- de passer la moitié de votre formation dans une entreprise ?
- de tester en réel votre orientation ?
- de réussir votre DND ?
- d'avoir un an d'expérience professionnelle en sortant de 3^{ème} ?
- de vivre durant deux ans les métiers que vous souhaitez exercer ?
- de décrocher votre premier emploi dans une entreprise qui vous connaît déjà ?

PORTES OUVERTES
MAISONS FAMILIALES RURALES
SAMEDI 08 FÉVRIER 2014

02 95 23 64 00

MFR

CFTA L'Abbaye

FORMATIONS PAR ALTERNANCE
dispensées au CFTA

NOS SPÉCIALITÉS

- Agriculture
- Élevage
- Commerce - Gestion
- Équipement

SECONDE PROFESSIONNELLE
Élevage bovin, équin, porcine

BAC PRO CGEA Élevage bovin, équin, porcine

BTS ACSE Agricole et équin

BTS Technico Commercial Agroalimentaire

Licence Professionnelle : Gestionnaire des Entreprises de l'Agroéquipement

TGCEA Formation des salariés ou chefs d'entreprises ETA

CERTIPHTO Formation sur 2 jours

PORTES OUVERTES
Som. 25 jours
Som. 8 février
Som. 22 mars

OUVERTURE SUR LE MONDE
Stages en France et à l'étranger
Bourses • possibilité allocation logement

MONTFORT SUR MEU
L'Abbaye - BP 56252
35160 Montfort Sur Meu
Tél. 02 99 09 02 33 - Fax : 02 99 09 10 29
www.mfr35.fr/montfort - cfta.montfort@mfr.asso.fr

CFTA

Des grands troupeaux en stabulation permanente en Italie du Nord

Les bâtiments d'élevage laitier d'Italie du Nord sont le reflet d'un environnement technique et économique spécifique. Les vaches ne pâturent pas. Avec les hivers froids et enneigés des piémonts et les étés humides et chauds de la plaine du Po, les éleveurs italiens doivent veiller au confort des animaux. La majorité du lait est produit dans des structures importantes de plusieurs centaines de vaches où la main d'œuvre salariée étrangère est très présente. Le lait bien valorisé par la transformation essentiellement en fromage est acheté à un prix élevé. Mais les coûts des rations, proche du double de nos rations hivernales, conduisent les éleveurs à maîtriser les investissements dans des bâtiments simples et performants.

La plupart des bâtiments sont équipés de préférence en logettes creuses avec litière. Ce sont la propreté et le confort des vaches qui priment. La faible consommation de paille permet la conduite en lisier. Ce système de logement nécessite cependant une rigueur d'entretien. Avec des équipements simples et des racleurs sur les aires bétonnées, les éleveurs maîtrisent le temps de travail salarié.

Une grande attention est portée sur la propreté des sols de circulation et l'évacuation des jus. Avec une présence permanente en stabulation, la maîtrise des boiteries devient un souci prioritaire dans la conception et l'utilisation du bâtiment. Les aires d'exercice sont réalisées avec double pente longitudinale et transversale vers la rainure du racleur.

La conception de la structure doit permettre de se protéger de la chaleur humide estivale. Les choix techniques s'orientent ainsi vers de grands volumes, une couverture isolée – souvent en sandwich 40 mm – avec peu de transiucides. La ventilation est permise par des parois grandes ouvertes, parfois équipées de brise-vent. Le brassage de l'air est complété par de la ventilation mécanique pas toujours maîtrisée. L'hiver, la ventilation est facilitée par des décalages de toitures car les bâtiments sont larges. L'isolation renforce l'effet cheminée malgré les hauteurs de faîtage importantes. Les élevages visités sont équipés principalement de grandes salles de traite TPA (2x12 à 2x20). Apparemment sous dimensionnées pour des troupeaux de plusieurs centaines de vaches, la traite est cependant réalisée en lots par la main d'œuvre salariée entre 5 et 8 heures par jour.

Enfin, même si les veaux bénéficient souvent de logement en niches extérieures bien conçues, les génisses occupent les anciens



> Des bâtiments simples et adaptés au contexte.



> Logettes creuses pour un confort optimal en conduite lisier.



> Un grand volume d'air et une toiture isolée permettent de protéger de la chaleur.

> Organisation en 4 rangées de logettes avec 2 lots et 2 tables d'alimentation opposées.

bâtimens. On constate que les éleveurs recherchent la saturation des espaces disponibles.

Pour faire leur choix, les éleveurs ne disposent pas d'un environnement de conseil aussi développé qu'en Bretagne. Deux ou trois sociétés proposent, sur catalogue, des bâtiments tout équipés avec toutes les prestations de conception, de construction du bâtiment et de vente de matériel. Le modèle prédominant se répète : structure métallique, logettes, aire d'exercice raclee, reprise du lisier en bout de bâtiment dans un canal vers des fosses de stockage. Dans la plupart des cas une unité de méthanisation complète le dispositif. Au final les niveaux d'investissement sont proches de chez nous avec environ 6 500 € par vache. La découverte de ces bâtiments simples peut ouvrir chez nous des pistes de réflexion sur les coûts des bâtiments en grands troupeaux.

GIÉ
Sébastien Guiocheau
sebastien.guiocheau@breizhaghe.chambagri.fr
Pôle Herbivores
Jacques Charley
j.charley@gié-élevages-breizhaghe.fr
GIÉ Elevages Bretagne



> Le transfert des lisiers est systématique en bout de bâtiment.



> Une main d'œuvre salariée et expérimentée pour 5 à 8 heures de travail en salle de traite.



> La maîtrise de l'humidité des sols est une priorité en stabulation permanente.



> Logement extérieur des veaux en module de 4 niches pour les 3 premières semaines.

Rencontrer, découvrir, se former, s'ouvrir

Dans le cadre de l'animation des Chartes qualité bâtiment bovins, le comité régional bâtiment du GIE Elevages de Bretagne a souhaité apporter aux opérateurs concepteurs et constructeurs de bâtiments d'élevage bovin, une ouverture sur d'autres systèmes d'élevage et d'autres conceptions de bâtiment en Europe. Ainsi 30 personnes ont participé à ce voyage.

L'Italie du Nord est une grande région laitière, mais aussi de production de viande bovine. On y trouve de grandes structures de plusieurs centaines de vaches. Compte tenu de l'augmentation et de la taille des troupeaux en Bretagne, il semble intéressant pour les concepteurs et les constructeurs de découvrir les réponses apportées dans l'organisation des bâtiments et les techniques constructives employées pour les grands bâtiments.

L'objectif de ce voyage était de :

- rencontrer des chercheurs, des concepteurs, des constructeurs, des fabricants de matériaux et des éleveurs,
- découvrir des élevages de grands troupeaux laitiers, des conceptions de bâtiment différentes, les techniques constructives locales, les matériaux, les acteurs du bâtiment d'élevage de l'Italie du Nord,
- se former à la conception des bâtiments d'élevage pour grands troupeaux, et tirer profit de l'expérience des autres, en participant à des échanges et en partageant son savoir-faire,
- s'ouvrir à d'autres concepts de logement.

La Maison de l'Éleveur

08400 VOUZIERIS

Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr

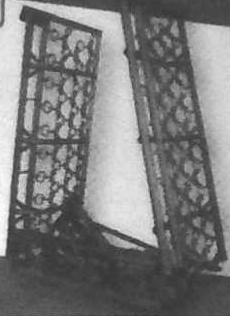
HERSE DE PRAIRIE

Disponible en
5 m - 6 m - 8 m
de large



CHASSIS GALVANISÉ PAS D'ENTRETIEN

- ▢ Robuste et efficace
- ▢ Elle scarifie
- ▢ Elle emousse
- ▢ Elle ébouse



SECOMAT CHAUFFAGE

Fuel, gaz, huile,
Électricité...

Tel 05 45 20 51 70
Fax 05 45 95 11 03
www.Secomat.net



Neuf et
occasion

Vos petites annonces
par **TÉLÉPHONE**

au **02 23 48 25 85**

La Maison de l'Éleveur

08400 VOUZIERIS

Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr

100% IPE Galvanisés par trempage
Pas de "I" reconstituée
Panne C galvanisée eps. 2,5mm renforcées
Double retour pour plus de résistance
Poteaux percés pour recevoir bardages et auvent

BÂTIMENT GALVANISÉ
12,20m x 24m

PAYABLE EN
36 MENSUALITÉS
À TAUX 0%



FABRICATION
LIVRAISON GRATUITE sur France Métropolitaine
Plus que quelques pièces !

LA BOUTIQUE REUSSIR

à plus d'un titre



DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur : www.reussir-boutique.com

petites annonces

BOVINS

EURL PITHOIS Serge
Melesse (35)
achète **BOVINS MAIGRES**
toutes races, bêtes boiteuses, etc.
Acheté BROUDIARD toutes races
paiement comptant
06 07 66 64 13

PAILLE / FOURRAGE

Dépt. 72, vends grosse quantité de paille
en rouleau ou en big,
foin de prairie + prestation transport.
Tél. 06 19 58 12 28

72 vends fourrage paille
toute l'année, livraison assu-
rée. Tél. 06 15 49 65 63 ou
02 43 81 93 73.

CENTRAL PIECES

Pièces détachées neuves
pour tracteurs
**SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN
DEUTZ FAHR**
Livraison France entière
02 43 05 17 10
www.central-pieces-agri.com

Stock important pièces
MB DEUTZ-FAHR
Série 30 - 40 - 56
batteur, contre-batteur, TS,
Tire-paille, secoueur,
vis de coupe, arbre, fusée
Pièces occasion
2680/3610/1620/4080
SALIN Agriculture Service
Tél : 02 43 03 97 76
Fax : 02 43 03 97 37

B.M.A.
Construction
06 21 85 47 79

**MACONNERIE
AGRICOLE**
neuf
renovation
etc.

avec vous pour bâtir vos projets

BOIVIN V. • 02 99 06 76 75 • La Reimbourgère • 35 MAXENT

BÂTIMENT D'ÉLEVAGE

56 VENDS 2 300 m bâtiment
élevage poulet ou dinde,
commune de Guégon.
Tél. 06 64 76 88 82.

Vends paille
possibilités de livraison
Port. 06 89 95 96 36

OVINS / CAPRINS

Parage onglons chèvres,
moutons, toute l'année sur
toute la France. Arteaut
Claude 06.25.58.69.13. www.
parage.e-monsite.com. mail:
claud.arteaut@laposte.net

MATÉRIELS DIVERS

35 Vends cover-crop 20
disques, distributeur express
Vicon, semoir Delimbre, pulvé
Tecnoma 600 l., 12m, vibro 21
dents, abreuvoirs Suevia porc
engraissement. Tél. 06 99 72
41 35.

35 recherche même en
panne tracteurs 4x4 50-120
CV, round baller 120, MB,
épandeurs + 8 T.
Tél. 02.99.33.92.88.

CENTRE OCCASION GAGÉEN

Pièces Agricoles
Toutes Marques
Vente de matériel agricole neuf
Flexibles hydrauliques
Climatisation
Récupération de métaux
61370 ECHAUFFOUR
www.centroccasiongagreen.com
Tél. 02 33 24 00 24
Fax 02 33 24 45 59
ACHÈTE ÉPAVES TRACTEURS
ACCIDENTÉS OU BRÛLÉS

OUEST REMORQUE
RETROUVEZ
NOS OCCASIONS
SUR
www.ouest-remorque.com
SNMA - 02.33.60.42.22
50540 ISIGNY-LE-BUAT

AGRI Normandie

CONCESSIONNAIRE VALTRA

RECHERCHE
pour nouvelles bases

Sud Manche • Nord Ille et Vilaine

**COMMERCIAUX
MAGASINIERS
TECHNICIENS**

Envoyer CV à : Agri Normandie - Sébastien Foisnet
8 rue de la Marechallerie - 61350 PASSAIS LA CONCEPTION
ou par mail : jm.mesnage@lesteur-sa.fr

ARDIE CONCEPT Environnement

Bureau d'études indépendant
au service des exploitants

Plan d'épandage
Plan de fumure - Cahier de fertilisation
Permis de construire bâtiments d'élevage

ARDIE
CONCEPT

22440 PLOUFRAGAN - Zoopole, 8 rue Jean Rostand
Tél. 02 96 52 18 84 - email : environnement@ardieconcept.com